

LA NUIT PASCALE

I

ENQUÊTE

AVANT de présenter les résultats de l'enquête faite par le C.P.L. sur les célébrations de la semaine sainte, il convient de dégager d'abord la physionomie générale des réponses.

Elle est extraordinairement variée, et cela est fait pour rassurer. En effet, si le nombre des réponses reste très faible en proportion du nombre des paroisses de France et de Belgique, la diversité des correspondants, l'ampleur très diverse des territoires étudiés (de la paroisse de 100 habitants au diocèse), le degré varié de leur vie chrétienne donnent un échantillonnage suffisant, semble-t-il, pour se faire une idée assez exacte de la situation.

Les réponses sont venues de 34 diocèses de France, et 2 autres de Belgique, avec également une note sur le Luxembourg. De Lille à Perpignan, de Brest à Strasbourg, tous les coins de France sont présents. Mais inégalement, il faut bien le dire. Trois diocèses nous ont envoyé en vrac les réponses à l'enquête systématiquement envoyée à tous : 124 dossiers, souvent très simples, quelquefois plus élaborés, émanant directement des paroisses. Trois autres diocèses ont préféré n'adresser qu'une synthèse, mais elles proviennent respectivement de 207, 76 et 74 paroisses, ce qui est très riche. Trois autres synthèses diocésaines sont issues de sondages plus limités, mais rédigées la plupart du temps par le responsable de la Commission diocésaine de pastorale liturgique, elles sont l'écho du diocèse entier. Il y a encore 5 réponses globales au nom d'un diocèse, 7 au nom d'un doyenné, et 48 réponses individuelles de prêtres de divers coins de France. Elles représentent toutes les tailles et tous les genres de paroisses, depuis la paroisse géante de Paris qui accueille 8 000 fidèles aux Rameaux, jusqu'au village minuscule de la campagne ou de la montagne; il y a la tradition, la rubrique suivie ad unguem.

Une première restriction cependant : ceux qui ont répondu (mis à part les six diocèses où il a été procédé à une consultation générale) sont de ceux qui ont reçu le questionnaire, donc de prêtres qui s'intéressent à la liturgie, qui veulent faire quelque chose, qui cherchent. Il faudra nous en souvenir : car si les correspondants signalent un malaise, ce malaise doit a fortiori se retrouver dans les paroisses où rien n'est fait, même s'il est inconscient.

Une seconde restriction est due au fait que les laïcs ont été très peu consultés, et c'est regrettable. Quelques réflexions ont été notées, mais très sporadiques. Seule une enquête, venue d'un centre de catéchuménat, apporte la réponse de 34 laïcs.

Ceci étant posé, il reste à remercier tous ceux qui ont répondu, permettant ainsi de jalonner la route d'une pastorale de la semaine sainte pour le clergé de France.



Si, dans toutes les églises de France, le nombre des participants à la célébration de la Nuit pascale est supérieur à ce qu'il était avant 1951, le nombre actuel des présences donne lieu à deux questions :

a) Quelle a été son évolution depuis la restauration de la veillée ? On peut découvrir trois schémas : les paroisses où l'assistance diminue, celles où elle augmente, celles où, après une diminution, il y a maintenant croissance ; il est juste d'ajouter qu'un peu partout cependant le nombre des participants tend à se stabiliser. L'état de l'enquête permet difficilement de rechercher les causes de ces différentes situations, d'autant plus que jouent des influences diverses, parfois concourantes, parfois opposées.

b) Quel rapport entre l'assistance des autres jours et celle de la veillée ? Cela est très variable : une statistique relative au diocèse d'Angers donne 10 paroisses où la Nuit pascale rassemble plus de monde que les autres jours, 8 où l'assistance est égale, 15 où elle est moindre. Chartres, de même, signale 21 paroisses sur 74 où la Nuit pascale est l'office le plus fréquenté, et cela aussi bien en urbain qu'en rural.

Ceci nous conduit à rechercher les raisons de cette situation : pourquoi en certaines paroisses l'assistance diminue-t-elle d'année en année, alors qu'en d'autres elle tend

à augmenter ? pourquoi la veillée pascale est-elle l'office le plus fréquenté de la semaine sainte, alors qu'ailleurs elle ne groupe qu'un petit troupeau souvent rassemblé de plusieurs paroisses ?

Il faut d'abord mettre à part les causes extrinsèques :

— les départs en vacances qui s'accroissent à mesure que la semaine passe, gonflant les communautés rurales ou touristiques aux dépens des villes;

— la variation du chiffre de la population;

— les changements de curés, modifiant le style des célébrations liturgiques.

Il reste alors trois causes inhérentes à la Nuit pascale, qui pourraient fournir le cadre de cet exposé préliminaire des faits :

1) l'heure tardive imposée par les décrets de restauration;

2) la longueur, l'incompréhensibilité, la complication des rites;

3) en descendant au fond des choses, le manque d'intelligence du mystère pascal (et le manque de préparation) de la part des fidèles et de la part du clergé.

I. — HORAIRE

L'*Ordo* prescrit de commencer la célébration de la Nuit pascale à une heure telle que la messe débute vers minuit; il autorise cependant les Ordinaires des lieux à permettre une anticipation dès le coucher du soleil « *ponderatis fidelium et locorum conditionibus* ». L'ordonnance de 1957, eu égard aux abus qui s'étaient introduits, limite ces conditions à des raisons graves d'ordre public et pastoral, au « *grave incommodum* », et interdit les autorisations générales.

Certains Ordinaires se sont montrés intransigeants; d'autres ont autorisé plus facilement des dérogations. Il est difficile de donner des chiffres, notre enquête étant forcément limitée et n'atteignant qu'une catégorie de curés. Mais il apparaît dans les réponses qu'un grand nombre de prêtres désirent une anticipation vers 20 h 30 ou 21 heures : recherchons seulement les raisons invoquées sans juger encore.

1. La fatigue du clergé : « Permettre aux prêtres éreintés par les confessions d'avoir une nuit de repos un peu plus longue »; « pour le clergé surchargé de confessions et qui doit se reposer un peu avant la messe des hommes du matin 7 heures ».

2. La fatigue des fidèles : il y a eu la veillée au reposoir le jeudi; il y a eu la fatigue de l'Office du vendredi; en outre, c'est une époque de gros travaux dans les champs et les jardins.

3. On déplore en particulier que cette heure tardive empêche la participation des enfants et des personnes âgées.

4. On évoque aussi les distances : quitter l'église vers 1 heure du matin avec la perspective de plusieurs kilomètres à faire pour rejoindre le hameau ou le village voisins peut arrêter certains; il peut y avoir aussi des questions de sécurité.

5. Il y a le désir d'avoir une communion de plus : « Avoir le jour de Pâques des messes de communion mieux étoffées... Cette heure (20 h 30) semble plaire à l'assistance qui vient de plus en plus nombreuse, et qui aime y communier une fois de plus », et il y a le désir (non exprimé) d'obliger les fidèles à assister à la messe de Pâques; « il faut que cela soit terminé pour minuit : la messe du lendemain! ».

Tempérons toutes ces raisons par une règle donnée et une constatation faites par le diocèse de Lille : « La seule raison qui doit motiver cette demande exceptionnelle (d'anticiper), c'est la certitude d'obtenir de cette manière l'assistance d'un nombre beaucoup plus important de fidèles. Encore ne faut-il pas abandonner l'idée d'une éducation des fidèles pour les amener à la célébration de la Nuit pascale telle que la veut l'Église. On ne donnera aux fidèles aucune indication sur l'heure à laquelle commencera la messe et on fera tout ce qui est possible, prudent et valable au point de vue pastoral pour qu'ils renoncent à arriver au cours de l'office »; « quelques doyens font remarquer qu'après expérience l'anticipation de l'heure de l'office ne fait pas croître le nombre des fidèles ».

II. — DIFFICULTÉ DES RITES

1. Remarques générales.

Après l'horaire, on se plaint des difficultés de l'office lui-même.

a) Sa *longueur*. Beaucoup de curés notent : « C'est trop long »; l'un même parle de « cette cérémonie interminable et, pendant de si longs moments, ennuyante. » Mais il est juste de signaler que cette longueur est moins chronologique que psychologique, un peu comme une route dont on ne connaît ni les étapes ni le but.

b) Sa *complexité* : « Il y a trop de centres d'intérêt différents », et son déroulement inhabituel : la messe est familière, mais pas la Nuit pascale.

c) Son *incompréhensibilité* : la veillée pascale supposerait, pour être goûtée, « une initiation très spéciale »; on en incrimine surtout le symbolisme « un peu pléthorique »; on se plaint d'être obligé « d'expliquer des symboles qui devraient parler par eux-mêmes ».

d) Ajoutons le *manque de culture biblique* : la veillée pascale, dans son déroulement foncier et aussi dans presque chacune de ses phrases, est sous-tendue de la Bible; que peut signifier la bénédiction de l'eau pour celui qui ignore les fleuves du Paradis, l'eau de Meriba, Cana et le côté percé du Christ ? plus généralement que signifie la Pâque pour celui qui ignore l'Exode et saint Jean ?

e) Enfin un diocèse signale le *caractère « austère »* de la veillée. En effet elle n'a pas le caractère populaire d'une procession des palmes, elle n'a pas le côté spectaculaire du lavement des pieds; elle s'adresse à la foi sans demander une participation extérieure développée : le rite d'entrée terminé, les fidèles sont à leur place jusqu'à la communion; leur seul geste est de se lever et de s'asseoir et, si l'on pense que les cantiques suivant les lectures sont des chants de méditation, ils n'ont à ouvrir la bouche que pour « Amen » et la réponse aux litanies.

2. *Le rite d'entrée.*

Voyons maintenant le détail de la cérémonie et les remarques que font les pasteurs à propos de chacun d'entre eux.

a) *Bénédiction du feu.*

— Première difficulté : l'obscurité. Il est aléatoire (et dangereux) de compter sur le feu pour lire les oraisons.

— Deuxième difficulté : le feu. Quelques braises sur un réchaud paraissent bien mesquines à beaucoup. Alors on allume un grand feu dehors : mais il y a le vent, la pluie, la fumée, les retours de flamme; le feu qui ne veut pas prendre et la trop grande chaleur. Un petit incident, et la cérémonie devient ridicule, le recueillement disparaît.

— Troisième difficulté : les allumages : le charbon de l'encensoir ne prend pas bien. Et surtout il n'est pas facile d'enflammer le petit cierge au feu nouveau pour allumer le cierge pascal : quelle tentation de gratter une allumette... et voilà toute la bénédiction du feu devenue inutile! Sans parler du coup de vent (diabolique), « le vent défavorable à la piété » dont parle un curé, qui éteint le cierge pascal quand la procession se met en route.

— Quatrième difficulté : la place des fidèles. Une petite assistance se groupe facilement sur la place ou sous le porche; mais une foule un peu nombreuse devient gênante, surtout lorsqu'il faut aller se placer à la seule lueur du cierge pascal. En de rares églises, tous attendent à leur place, tournés vers le fond.

b) *Les incisions* de la croix, des lettres et du millésime sur le cierge, paraissent assez superfétatoires, depuis que tout cela peut être tracé et peint à l'avance : on fait semblant de marquer le cierge.

c) Les difficultés de *la procession d'entrée* sont très différentes selon la nature et les dimensions des assemblées liturgiques : autant il est facile de faire pénétrer dans une église une centaine de fidèles, et le silence entre les *Lumen Christi* est alors recueilli et impressionnant, chacun peut facilement allumer son cierge avec charité et ferveur, autant au contraire une foule de plus de mille personnes a du mal à entrer en ordre, sans cohue, et l'on déplore le temps mort qui s'écoule entre le dernier *Lumen Christi* et l'*Exsul-*

tet pendant que les fidèles prennent place; certains souhaitent à ce moment un chant qui ferait éclater la joie pascale déjà commencée. Pour éviter ces inconvénients, un curé a imaginé cette solution : « Le clergé et le cierge pascal entrent dans l'église et restent au bas de la grande allée, puis nous faisons entrer les assistants (une lampe allumée) en chantant « Joyeuse lumière ». Quand tout le monde est en place, nous éteignons la lampe et l'entrée se fait au milieu de l'assemblée. Le résultat est autrement prenant. »

d) Enfin l'*Exsultet* rencontre un dur tir de barrage : sans qu'on en conteste la beauté et la valeur, on regrette unanimement ses longueurs, le chant en latin, la monotonie de la mélodie : les fidèles « ne participent pas directement par l'audition à la proclamation faite par le diacre, qu'ils sont obligés de suivre dans leur livre : cela établit une coupure entre les célébrants et les fidèles » (Angers). En outre, c'est vraiment le « morceau de bravoure » (pensons au prêtre seul, qui devra encore bénir l'eau et chanter la messe) : or tous les prêtres ne sont pas dotés d'une voix sûre et solide; on aboutit quelquefois assez vite au ridicule.

Pour pallier ces inconvénients, plusieurs solutions sont envisagées :

- quelques monitions de temps en temps pour réveiller l'attention... et reposer le chantre;
- un doublage chuchoté au micro;
- quelques phrases chantées en latin; le reste est lu en français (tandis que la lecture latine se continue).

3. *Les lectures.*

Une enquête portant sur les annonces de la semaine sainte dans 42 paroisses d'un même diocèse nous a révélé que 3 curés seulement avaient annoncé les lectures de la Nuit pascale : 3 seulement, alors que la bénédiction du feu est signalée sur 11 panneaux d'affichage. Le rapport est significatif : les quatre lectures bibliques n'apparaissent pas comme un des éléments principaux de la veillée.

En général on se plaint de la longueur de la première, de l'obscurité de la troisième et de la quatrième (Isaïe et le Deutéronome).

Certains souhaitent pouvoir les lire en français directement; quelques prêtres scrupuleux les lisent discrètement en latin pendant la lecture publique en langue du peuple : « *sedentes auscultant* ». Mais avouons que, même en français, ces textes ne sont pas limpides par eux-mêmes : ils supposent une initiation et une catéchèse.

Quant aux cantiques qui suivent, le chant en latin ne favorise guère la participation populaire; mais là encore, la traduction française ne suffit pas à donner l'intelligence.

4. *Les baptêmes.*

La veillée pascale comporte une partie originale¹ : les baptêmes et leur préparation, la bénédiction de l'eau baptismale. Elle comprend les litanies des saints, la longue eucharistie de l'eau, la collation des baptêmes avec la rubrique un peu désabusée : « *si aderunt baptizandi... si casus fert* », le transfert de l'eau aux fonts et la rénovation des promesses du baptême. Passons ces divers points en revue.

On regrette souvent la longueur du rite, à cause d'un chant incompréhensible directement. Les gestes et les symboles sont assez hermétiques à notre peuple : « les gestes, insufflations, plongée du cierge pascal dans l'eau, aspersion aux quatre points cardinaux, etc., ne sont pas assez directement significatifs pour les fidèles ». Sans doute le souci de faire voir la bénédiction a empêché qu'on la fasse aux fonts baptismaux : certains le regrettent, le chœur de l'église ne leur paraissant pas un lieu normal; il faut d'ailleurs déplorer la rubrique 23, qui fait demeurer le peuple dans l'église et en silence lorsque la bénédiction se fait dans un baptistère séparé. « Les rubriques sur la cuve baptismale (21) sont obscures : en principe on met à part l'eau pour bénir les fidèles, cela suppose que ce n'est qu'une partie de l'eau, alors que la proportion des quantités est l'inverse : il faut moins d'eau pour les baptêmes de l'année que pour l'autre usage » (Strasbourg). D'où trois solutions possibles :

— une grande cuve d'où on retirera la majeure partie

1. Originale par comparaison avec les autres veillées liturgiques.

pour l'eau bénite : l'eau baptismale ne sera plus qu'un fond;

— une grande cuve d'où on retirera une petite partie pour l'eau baptismale; mais on a l'air de la traiter en parente pauvre et secondaire, ce qui est contraire au sens de la bénédiction et même de la rubrique;

— deux cuves : certains curés scrupuleux ne sauront pas de laquelle doivent couler les fleuves du paradis.

Quelqu'un trouve que le mélange des saintes Huiles fait un peu « cuisine »; un autre craint que cela n'apparaisse comme magique.

Pas de remarques sur les baptêmes. Ceux qui les font en sont contents; mais on se heurte souvent à la timidité des catéchumènes adultes qui ne veulent pas se montrer en public.

Il n'est pas commode de transporter dignement une bassine d'eau. Mais surtout on se plaint du retour en silence; certains d'ailleurs font chanter « Réveille-toi, ô toi qui dors ».

Pas de remarques sur la rénovation des promesses du baptême : quelqu'un s'étonne seulement du silence pendant l'aspersion de l'eau bénite. On est surpris qu'il en soit peu fait mention dans les annonces paroissiales : 8 sur les 42 étudiées plus haut.

5. *La messe.*

Il est des paroisses où prêtres et fidèles la voient commencer avec soulagement : enfin on retrouve un rite habituel; le *Kyriale* va faciliter la participation; on ne s'ennuie plus : on sait où on est.

Il est malheureusement des chrétiens qui s'estiment suffisamment prêts à la célébrer pour n'arriver qu'à minuit; ce sont des habitués de la messe de la nuit de Noël, ou des chrétiens très humbles qui profitent de l'obscurité pour accomplir leur devoir pascal. Aussi plusieurs curés ont-ils cru bon de fermer les portes de l'église dès le chant de l'*Exsultet*, ou du moins à 23 h 30.

En très grande majorité, les participants communient : « La veillée pascale, dit un curé de Savoie, est l'assemblée

annuelle où assistance et communion s'identifient, et c'est un sommet spirituel. » Pour être complet, il faut signaler le regret de certains prêtres non célébrants de ne pouvoir rompre le jeûne pascal en communiant à la messe de la Nuit sainte.

L'office des Laudes n'est défendu par personne : le chant des psaumes en latin n'est plus populaire.

Enfin déplorons, avec beaucoup, les trop nombreux changements de vêtements imposés au célébrant par la rubrique; un rubriciste célébrant seul devrait s'imposer six modifications et il faut en tout cas utiliser quatre vêtements : une chape violette, une chape blanche, une dalmatique blanche et une chasuble blanche.

III. — MANQUE D'INTELLIGENCE DU MYSTÈRE

Nous venons de constater que le nombre des fidèles était souvent restreint, parfois même en diminution, que de multiples doléances surgissaient à propos de tous les rites de la cérémonie. Et l'on pourrait croire à une désaffection générale.

Il n'en est rien cependant, car l'assistance en d'autres paroisses va sans cesse en augmentant et l'intérêt des fidèles en croissant. Deux réponses de l'enquête éclairent vivement ce point : « Dans les paroisses qui ont connu une forte propagande pour la participation à la semaine sainte durant les premières années de rénovation, nous écrit-on de Belgique, il y a actuellement un recul du point de vue assistance; mais ceux qui restent ne viennent pas pour le folklore, mais par esprit vraiment chrétien. Dans les paroisses qui n'ont pas connu cette forte propagande des premières années, en général l'assistance grandit dans la mesure où on se permet d'insister sur l'importance du mystère pascal : on a alors les pratiquants actifs de la paroisse. » Et voici l'écho venu de Paris : « De 1954 à 1959, l'assistance a toujours été en croissant, et je pense que c'est l'éducation progressive des fidèles au sens du mystère pascal qui en est directement cause. »

Ce qui montre bien que la crise de la veillée pascale est due à une moindre intelligence du mystère qu'on y célèbre,

c'est d'une part la qualité de l'assistance et d'autre part les problèmes qu'on se pose sur son esprit et son sens.

1. *Qualité des participants.*

Partout on signale qu'il n'y a ni enfants ni vieillards : l'horaire en est la cause. Mais aussi il reste un dernier carré d'obstinés qui veulent leur messe pascale de 7 heures : nous constaterons que ce sont ceux qui refusent toute participation à la liturgie.

Négativement : « la masse populaire n'est plus là. »

Mais, positivement : on remarque que l'assistance est principalement composée de jeunes; et surtout que se retrouvent là les chrétiens les plus engagés et les plus militants : « Il me semble qu'on atteigne là les éléments les plus valables de la communauté paroissiale » (Angers); « l'élite chrétienne des paroisses » (Coutances); « presque partout, on souligne la qualité exceptionnelle de cette assemblée : des jeunes, des chrétiens engagés » (Lille); « ce qui nous a le plus frappés, c'est l'atmosphère. C'était une autre communauté que celle des Rameaux. Noyés le dimanche précédent dans la masse des femmes en noir de leurs paroisses respectives, les « chrétiens vivants » rassemblés, et cette fois nettement majoritaires, donnaient le ton » (Limoges); « la vigile pascale ne réunit autour des catéchumènes, de leurs catéchistes et de leurs parrains, que les militants de la paroisse » (Paris).

2. *Esprit de la liturgie.*

Plusieurs questions se posent dans le filigrane des réponses à l'enquête et elles engagent tout l'esprit de la Nuit pascale :

a) Une première équivoque porte sur *le jour* : est-on le samedi ou le dimanche ? La question peut paraître absurde, et pourtant elle se pose. Car toute la tradition fait du samedi la commémoration de la sépulture du Seigneur et de sa descente aux enfers : c'est le sens des antiennes des Matines, c'est l'affirmation de saint Augustin, c'est l'indi-

cation très nette du décret *Maxima redemptionis* et de l'Instruction *Cum propositum*. Or la veillée est une célébration de la résurrection. Comment donc marquer nettement la distinction entre les deux choses ? Toute anticipation ne fausse-t-elle pas le sens du samedi ?

b) Il faut ensuite définir *l'objet* de la célébration : s'agit-il de l'anniversaire de la résurrection du Seigneur ou du mystère de son passage de la mort à la vie glorieuse ? On saisit que dans le premier cas on a la suite des jours précédents, mais on ne voit plus trop pourquoi il faut une nouvelle liturgie dans la matinée de Pâques ; la seconde interprétation au contraire fait de la veillée comme le résumé de tout le mystère pascal : en y participant, on participe aussi au passage du Seigneur. Contre la première interprétation, on a facile d'objecter que l'heure de la résurrection est inconnue, et qu'en tout état de cause l'aurore serait bien préférable. Peut-on dire que cette célébration a elle aussi une triple dimension : par rapport au passé comme mémoire de la Pâque du Christ et de la Pâque juive, par rapport au présent comme signe de notre passage du péché à la vie, par rapport au futur comme annonce de la Parousie ?

c) Il faut aussi définir *le genre* de cette liturgie nocturne. Le terme de vigile « est équivoque : dans la langue liturgique commune, on entend par là le jour qui précède la fête et joue à son égard un rôle de préparation » ; telle est la définition officielle des nouvelles rubriques (28), qui ajoutent avec un certain embarras : « Mais la vigile de Pâques, n'étant pas un jour liturgique, est célébrée sous un mode qui lui est propre, celui d'une veillée. »

Nous voilà donc au nœud : qu'est-ce qu'une veillée ? La tradition liturgique, continuant Act., 20 (Paul à Troas), en fait un temps de prière durant tout ou partie de la nuit, comportant psaumes, lectures et prières. Nous en avons un exemple dans les Matines. Or l'*Ordo* dit expressément : « La célébration solennelle de la veillée pascale tient lieu de l'office nocturne du dimanche de Pâques » (*Sabb. Sancto, de officio divino* (4), preuve nouvelle d'ailleurs que cette veillée se relie plus au dimanche qu'au samedi. Il en résulte que la nature de cette veillée est un temps de prière aboutissant à la célébration du baptême et de l'eucharistie.

d) Ceci nous amène à chercher *le sens des lectures* ; certes

il n'est pas défendu d'imaginer d'autres textes pour la Nuit pascale; mais aujourd'hui nous avons à nous demander pourquoi les quatre lectures actuelles ont été choisies et quel est leur rôle dans l'économie de la célébration.

e) Mais ce qui importe finalement, c'est de trouver le *rythme* de cette Nuit pour en ordonner les éléments : si l'on donne la même importance au feu, aux grains d'encens, au cierge, à l'*Exsultet*, aux lectures, aux répons, aux oraisons, aux litanies, à l'eau, à sa dispersion aux points cardinaux, à l'huile, aux baptêmes, on aboutit à une dispersion de l'attention. Quelle est la place de chaque élément? La cérémonie est-elle une suite de bénédictions d'égale valeur? L'Église insiste-t-elle sur les choses (cierge, feu, eau, etc.) ou sur l'usage qu'elle en fait?

f) Enfin depuis la restauration de la Nuit pascale, la controverse est ouverte sur l'opportunité des *communions solennelles* cette nuit-là. Peu y sont favorables, à cause de la faible tenue religieuse des familles, à cause aussi des vacances : le style actuel des communions solennelles invite à les maintenir à une autre date.

Mais on peut penser à une participation des communicants de l'année « systématiquement convoqués et associés spécialement à la vigile » — ou au renouvellement des « communions » des années précédentes en insérant les adolescents dans la communauté des adultes.

F. MORLOT.

II

LA TRADITION DE L'ÉGLISE

C'EST au matin du *premier jour de la semaine* (Mt., 28, 1; Mc, 16, 9; Lc, 24, 1; Jo., 20, 1) que le Seigneur ressuscité s'est manifesté aux siens; dans la soirée du même jour, après s'être fait reconnaître des disciples d'Emmaüs à *la fraction du pain* (Lc, 24, 35), il s'est rendu présent au milieu de ses apôtres rassemblés et il a mangé avec eux (Lc, 24, 41-43). Huit jours plus tard, dans une nouvelle assemblée des Onze il devait inviter Thomas à mettre le doigt dans ses plaies sacrées et recevoir des lèvres de son disciple l'hommage de la foi de l'Église : *Mon Seigneur et mon Dieu* (Jo., 20, 28). On comprend dès lors pourquoi la communauté apostolique a voulu faire du premier jour de la semaine le jour du Seigneur (Apoc., 1, 10), le mémorial hebdomadaire du mystère du salut, en y célébrant le repas sacrificiel de la nouvelle Alliance, dont Jésus avait dit, à la dernière Cène : *Faites ceci comme mémorial de moi* (Lc., 22, 19; 1 Cor., 11, 24-25). C'est ainsi que, dès l'origine, les disciples de Jésus ont célébré, dans l'assemblée dominicale, le mémorial *de la bienheureuse passion du Christ notre Seigneur, de sa résurrection du séjour des morts et de son ascension dans la gloire des cieux* (Canon romain).

I. — L'ÉLABORATION DE LA LITURGIE PASCALE

1. *La fête de Pâques.*

Au mémorial hebdomadaire du Christ-Seigneur allait s'ajouter, au cours du 2^e siècle, son mémorial annuel dans la célébration chrétienne de la Pâque. Sans doute les écrits apostoliques enseignaient-ils, en chacune de leurs pages, le caractère pascal du salut en Jésus-Christ et pour les chrétiens, qui se

savaient l'Israël nouveau, la fête juive de la libération resplendissait de la lumière projetée sur elle par les paroles de saint Paul : *Le Christ notre Pâque a été immolé. Célébrons donc la fête, non pas avec du vieux levain, mais avec des azymes de pureté et de vérité* (1 Cor., 5, 7-8). Il ne semble pourtant pas que les Églises aient songé à célébrer une fête spécifiquement chrétienne de Pâques avant les premières années du 2^e siècle¹, et encore certaines d'entre elles, comme l'Église romaine, ont-elles pu attendre la seconde moitié du siècle pour le faire². Deux usages coexistèrent d'ailleurs dans le choix du jour jusqu'à l'intervention du pape Victor (vers 189-198) : tandis que les Églises d'Asie s'étaient attachées à christianiser le jour même de la Pâque juive, le 14 nisan, en y rompant le jeûne, les autres Églises fixèrent la fête pascale au dimanche suivant. Tel fut en particulier, l'usage romain. Il s'imposa dès le début du 3^e siècle.

La Pâque chrétienne nous apparaît donc comme la solennisation du dimanche qui suit la Pâque juive. On appelle parfois le dimanche une pâque hebdomadaire. Il serait plus exact d'affirmer que la fête de Pâques est le grand Dimanche de l'année. Cette notion est capitale pour comprendre la nature de la veillée pascale.

2. La célébration primitive de la Pâque (2^e-3^e siècles).

Comment se présente dans les documents les plus anciens la célébration chrétienne de la Pâque ? Essentiellement comme un jeûne rigoureux de un, deux ou plusieurs jours³, suivi d'une assemblée nocturne de prière, que clôturait dans la joie la célébration de l'Eucharistie. La participation à cette assemblée nocturne est une obligation si fondamentale que Tertullien y voit une difficulté pour une femme chrétienne à épouser un infidèle. Son époux consentira-t-il à la laisser sortir pour la veillée pascale, *Quis... solemnibus Paschae abnoc-*

1. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, V, 24, 6 : *Lettre de Polycrate d'Éphèse*; édit. BARDY, tome 2, Paris, 1955, p. 68.

2. M. RICHARD, *La Question pascale au 2^e siècle*, dans *L'Orient syrien*, tome VI (1961), pp. 179-212.

3. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, V, 24, 12 : *Témoignage de saint Irénée*.

*tantem securus sustinebit ?*⁴. Quant au jeûne, il est également obligatoire et il est absolu : *Qu'on ne prenne rien à Pâques, avant que l'oblation n'ait lieu*, précise la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte, *car à qui agit ainsi, cela n'est pas compté comme jeûne*⁵. Le jeûne et la fête, le passage de l'un à l'autre dans la nuit sainte, où les heures du jeûne s'achèvent dans la prière et où la fête est inaugurée dans l'Eucharistie, telle est la Pâque des chrétiens. Les deux éléments en sont indissociables. Le jeûne n'a pas seulement valeur de préparation, de purification. Honorant, selon Tertullien, les jours où l'Époux fut enlevé à l'Église⁶, le jeûne pascal est le premier temps de la Pâque, c'est-à-dire du *transitus* du Christ total, tête et corps, de la mort à la vie, des larmes à la joie⁷.

La *Didascalie des Apôtres*, apocryphe syrien du 3^e siècle, nous fait connaître les conditions du jeûne pascal, en même temps qu'elle nous fournit la plus ancienne description du rituel de la nuit sainte :

Depuis le lundi, durant les jours de la Pâque, vous jeûnerez, et vous ne mangerez que du pain, du sel et de l'eau, à la neuvième heure jusqu'au jeudi. Le vendredi et le samedi, vous jeûnerez complètement et ne goûterez rien. Réunissez-vous ensemble, ne dormez pas, veillez toute la nuit dans les prières, les supplications, la lecture des prophètes, de l'Évangile et des psaumes, dans la crainte, le tremblement et les supplications continuelles jusqu'à trois heures de la nuit qui suit le samedi. C'est alors que vous cesserez votre jeûne... Offrez alors vos présents, et ensuite mangez, soyez joyeux, heureux et contents, parce que le Messie, gage de votre résurrection, est ressuscité. Ce vous sera une loi éternelle jusqu'à la fin du monde⁸.

Jeûne, rassemblement de la communauté des croyants, veillée de prière, lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament, célébration de l'eucharistie, agapes fraternelles dans la joie du Christ ressuscité, nous avons là les éléments fondamentaux de la veillée pascale.

4. TERTULLIEN, *Ad uxorem*, II, 4 (C.S.S.L., 388).

5. HIPPOLYTE DE ROME, *La Tradition apostolique*, 29; édit. BOTTE, Paris, 1946, p. 64.

6. TERTULLIEN, *De jejuniis*, 12 et 13 (C.C.S.L. 1258 et 1271).

7. P. JOUNEL, *Le jeûne pascal*, dans *La Maison-Dieu*, 45 (1956), pp. 87-92.

8. F. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, 18-19, Paderborn, 1905, p. 288. Nous donnons ici la traduction NAU faite sur le syriaque.

3. *Les sources juives du rituel de la veillée pascale.*

Il est évident qu'en christianisant la fête juive de la Pâque, l'Église a dû s'inspirer de son rituel. Comment ne l'eût-elle pas fait, alors qu'elle avait emprunté le cadre de son assemblée hebdomadaire à la réunion synagogale du sabbat ?

En dehors du thème fondamental de la Pâque, le premier lien qui rattache la veillée pascale chrétienne à celle des Juifs consiste dans le choix de sa date. La *Didascalie* prescrit : *Vous donc, quand le peuple, c'est-à-dire le peuple juif, fait la Pâque, jeûnez et ayez soin d'accomplir votre veillée durant leur Pâque*⁹. Mais saint Jérôme va plus loin. Il n'hésite pas à reconnaître une véritable filiation entre la veillée chrétienne et celle des Juifs, en ce qu'elles sont marquées l'une et l'autre par l'attente de la manifestation du Messie : *Traditio Iudaeorum est Christus media nocte venturus in similitudinem aegyptii temporis. Unde reor et traditionem apostolicam permansisse, ut die vigiliarum paschae ante noctis dimidium populos dimittere non liceat, expectantes adventum Christi*¹⁰. Mémorial des hauts faits salvifiques de Dieu libérant son peuple dans le passé, attente du Dieu qui vient pour achever son œuvre, conscience d'une présence du Seigneur à la *sainte convocation de ceux qu'il a élus et sanctifiés parmi tous les peuples*¹¹, les thèmes de la liturgie familiale de la Haggadâh de Pâques sont à la veillée pascale ce qu'est l'Ancien Testament à l'Évangile. Il serait pourtant hasardeux de vouloir établir un parallèle trop rigoureux entre la liturgie de la Nuit sainte et le rituel juif du repas pascal, car nous ne connaissons celui-ci qu'à travers des descriptions postérieures de plusieurs siècles aux origines chrétiennes.

Quels que soient d'ailleurs les rapprochements qu'on puisse relever entre le rituel juif et le rituel chrétien de la Pâque, il faut souligner une différence capitale par-delà celles qu'impose le passage de la figure à la réalité, de la prophétie à son accomplissement. La liturgie pascale juive est une liturgie familiale, la veillée pascale chrétienne est une assemblée

9. *Ibid.*, p. 298.

10. SAINT JÉRÔME, *Commentaria in evangelium Matthaei*, l. 4, c. 25. P.L., 26, col. 184.

11. J. BLOCH, *La Haggadah de Pâque*, Paris, 1954, p. 13.

d'église. Tandis que le repas pascal est pris par les juifs *dans leurs maisons*, selon la prescription de la Thorâ (Ex., 12, 3), les chrétiens sont invités à se rassembler pour fêter la Pâque du Seigneur : *Réunissez-vous ensemble*, ordonne la *Didascalie*. *Ces trois heures de cette nuit soyez réunis ensemble, chrétiens, dans le Seigneur*¹². Au long des siècles l'Église ne cessera de faire entendre le même appel. Sur l'ordre de leur père saint Pakhôme les moines du désert de Haute-Égypte devront quitter eux-mêmes leurs solitudes et se rassembler pour la Pâque, afin de célébrer *omnium una solemnitas*¹³. La *Vie* copte de saint Pakhôme précise qu'à l'occasion des fêtes pascales *tous les frères se réunissaient à Platoôn pour faire baptiser les catéchumènes*¹⁴. Au dire de saint Jérôme on vit aussi des rassemblements de cinquante mille hommes, qui *Passionis dominicae simul celebrent festivitatem*¹⁵. Les conciles mérovingiens insisteront pour que les notables célèbrent la Pâque non dans leur église personnelle mais dans celle de la cité, *sub praesentia episcopi, ubi sanctum decet esse conventum*¹⁶ et ils interdiront à tout évêque de passer les fêtes pascales loin de son troupeau.

Avec ce rassemblement de la communauté pour célébrer la Nuit sainte autour de son évêque dans la magnifique complémentarité de ses ordres : presbyterium, ministres, clercs, moines, vierges consacrées, veuves, laïques, catéchumènes, nous sommes loin du repas pascal juif, sur lequel la liturgie chrétienne de la Pâque s'est originairement modelée. Il est temps que nous en étudions les rites en eux-mêmes.

4. Les rites fondamentaux de la veillée pascal.

La veillée nocturne. — La caractéristique essentielle de la veillée pascal est d'être une assemblée liturgique nocturne, *matrem omnium sanctarum vigiliarum*, selon le mot de saint

12. F. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, l. c., p. 298.

13. SAINT PAKHÔME, *Lettre* citée dans MARTÈNE, *De antiquis monachorum ritibus*, l. 3, 16; édit. d'Anvers, 1714, p. 145.

14. *Vie copte de saint Pakhôme*, traduction L. Th. LEFORT, Louvain, 1943, p. 211.

15. MARTÈNE, l. c., p. 145.

16. 4^e Concile d'Orléans (541), in H. BRUNS, *Canones Apostolorum et Conciliorum*, tome 2, Berlin, 1839, p. 202.

Augustin, que citait le décret du 9 février 1951 *De solemni vigilia paschali instauranda*. Elle est la veillée chrétienne par excellence, au point, dit saint Augustin, qu'on ne pense pas à une autre solennité, lorsque nous cherchons et demandons avec impatience : « Quand faisons-nous la veillée ? », alors qu'il nous arrive si souvent de veiller ; comme si en comparaison de celle-là, les autres veilles n'en méritaient pas le nom¹⁷. Pourquoi donc, demande Augustin, est-ce aujourd'hui, en cette fête anniversaire, que veillent les chrétiens ? Avant de recueillir sa réponse il convient de situer d'une manière plus précise la veillée sainte dans la nuit du samedi au dimanche.

La veillée dominicale de Pâques. — La veillée pascale occupe toute la nuit¹⁸ : Ne dormez pas, veillez toute la nuit, avons-nous lu déjà dans la *Didascalie*¹⁹. Les *Constitutions Apostoliques* précisent, vers l'an 400, qu'on doit veiller de la tombée de la nuit jusqu'au chant du coq²⁰. Les *Canons d'Hippolyte* (5^e siècle) affirment : La nuit de la résurrection de Notre-Seigneur le Christ doit être célébrée avec le plus grand soin. Que personne donc, en cette nuit-là, ne dorme avant l'aurore. Lavez vos corps avant de descendre pour la Pâque et que tout le peuple soit dans la lumière²¹. Le lectionnaire copte, héritier direct de cette tradition, porte : Tout le peuple restera aux prières et aux invocations : que personne ne dorme cette nuit-là. Lire les psaumes et les lectures des prophètes avec la psalmodie toute la nuit jusqu'au matin^{21 bis}. Saint Augustin relève que même l'infidèle veille cette nuit-là : *Quomodo in tanta Christi gloria inardescat vigilare christianus, quando erubescit dormire paganus*²². Quant à l'*Exsultet*, ne souhaite-t-il pas que l'astre du matin trouve encore allumé le cierge pascal : *Flammis ejus lucifer matutinus inveniatur*.

Si toute la nuit doit être consacrée par les chrétiens à la Pâque du Seigneur, il y a pourtant une distinction à faire entre

17. Saint AUGUSTIN, *Sermon*, MORIN 4, P.L. *Supplementum*, tome 2 (Paris, 1960), col. 550. On trouvera la traduction intégrale de ce sermon dans *La Maison-Dieu*, 49 (1957), pp. 5-9.

18. Sur l'heure où commence la veillée pascale et sur sa durée, voir H. SCHMIDT, *Hebdomada sancta*, Rome, 1957, pp. 873-877.

19. F. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, l. c., p. 288.

20. *Ibid.*, p. 291.

21. *Canons d'Hippolyte*, 38, in CABROL-LECLERCQ, *Monumenta Ecclesiae liturgica*, tome 1, Paris, 1910-1912, p. 271.

22. Saint AUGUSTIN, *Sermon*, 219, *In vigiliis Paschae*, I, P.L. 38, col. 1088.

la première et la seconde partie. La *Didascalie* fixe la veillée liturgique aux trois premières heures : *jusqu'à trois heures de la nuit qui suit le samedi. C'est alors que vous cesserez votre jeûne*²³. Nous avons entendu saint Jérôme déclarer que, durant la veillée pascale, il n'était pas permis de renvoyer le peuple avant le milieu de la nuit, car il fallait attendre jusqu'à ce moment précis le retour du Seigneur. Cet usage, qui concorde parfaitement avec la discipline du 3^e siècle, sera souvent rappelé par la suite dans la législation conciliaire et liturgique. Au milieu du 10^e siècle l'Ordo mayençais déclare : *In vigilia resurrectionis domini, ante mediam noctem populus non est dimittendus de ecclesia*²⁴. Deux siècles plus tard, l'Ordo du Latran reproduira encore fidèlement ce texte. Il semble donc solidement établi, d'après la tradition, que la veillée pascale doive sanctifier la première partie de la nuit, l'eucharistie étant célébrée vers minuit. Au 3^e siècle, c'était ensuite la fête populaire : *Mangez, soyez heureux, joyeux et contents, parce que le Messie, gage de votre résurrection, est ressuscité*²⁵. Quand la veillée liturgique s'est prolongée jusqu'à l'aube, ce fut en raison du grand nombre des baptêmes (on en célébra trois mille à Constantinople dans la nuit pascale de 403, au dire de Palladius²⁶), ou sous l'influence des milieux monastiques, comme en Égypte par exemple.

Mais à quel jour appartient la veillée ? au samedi ou au dimanche ? A cette question la tradition répond d'une manière unanime : au dimanche. La veillée pascale n'est d'ailleurs pas une exception : chaque semaine, le dimanche commence à la tombée de la nuit le samedi soir. *En dehors de la Pâque, dit la Didascalie, durant ces trois heures de nuit qui sont entre le samedi et le dimanche, il n'est pas permis de jeûner, car cette nuit appartient au dimanche*²⁷. Dans le même document on lit plus haut : *Dans la nuit qui commence le dimanche, Jésus apparut à Marie de Magdala. Saint Augustin explique à son tour : Illius itaque noctis ad initium Dominici diei pertinentis nunc ista solemnitate memoriam celebramus...*

23. F. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, l. c., p. 290.

24. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani, Ordo 50*, tome 5, Louvain, 1961, p. 297.

25. F. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, l. c., p. 292.

26. PALLADIUS, *Dialog. de vita S. Joannis Chrysostomi*, 9; P. G., 47, col. 34.

27. F. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, l. c., p. 300.

*Totum enim diem a praecedente nocte computari non dubium est*²⁸, ce qui n'empêchera pas la langue d'Augustin de fourcher parfois : *Hesterno die, id est nocte*, dit-il en commençant un sermon du jour de Pâques. Quant à saint Léon le Grand, il s'appuie sur l'exemple de la nuit pascale pour affirmer que chaque semaine la nuit qui suit le samedi appartient au dimanche : *quam ad diem resurrectionis, sicut etiam in pascha domini declaratur, pertinere non dubium est*²⁹. De tous ces textes il ressort avec évidence que les chrétiens n'avaient pas adopté d'une manière courante l'usage juif de compter le jour du soir au soir, mais qu'en raison d'une tradition, héritée peut-être des églises palestiniennes, ils faisaient exception pour le dimanche et, spécialement, pour le dimanche de Pâques³⁰.

Nous pouvons donc en conclure que le temps propre de la veillée pascale est bien celui que lui a fixé le nouvel *Ordo* de la semaine sainte, avec la messe au milieu de la nuit. Mais il devrait être entendu que, la veillée pascale échappant à la classification des jours, puisqu'elle est célébrée *modo sibi proprio seu pervigilio* selon le Code des rubriques (n° 28), elle appartient tout entière au dimanche de Pâques, car toute la nuit est pascale. Dès lors, si *pour de graves raisons d'ordre public et pastoral*, les seules valables pour une anticipation, d'après les *Ordinationes* de 1957 (n° 19), on était amené dans un cas particulier à avancer l'office liturgique aux premières heures de la nuit, ses participants n'en auraient pas moins célébré la Pâque du Seigneur en sa plénitude. Si le Saint-Siège voulait bien déclarer que la messe de la veillée pascale compte comme messe de Pâques à quelque heure de la nuit qu'elle soit célébrée, il achèverait de restaurer le primat de la Nuit sainte dans tous les esprits et il amènerait sans aucun

28. Saint AUGUSTIN, *Sermon 221 : In vigiliis Paschae*, 3, P.L., 38, col. 1090.

29. Saint LÉON LE GRAND, *Épist. IX ad Dioscorum Alexandr.*, épisc. I, P. L., 54, col. 625-626.

30. Dans son *Traité d'études byzantines*, 1 *La chronologie*, Paris, 1958, V. GRUMEL précise : « Les Hébreux, les anciens Grecs (période historique) commençaient le jour au soir. Les Chaldéens, les Égyptiens, les Syriens et les Romains le commençaient au matin. Ces derniers cependant le commençaient à minuit quand il s'agissait de fonctions sacrales et d'affaires juridiques. Chez les Grecs byzantins, comme en général chez les peuples où fut introduit le calendrier julien, le jour commençait au matin » (p. 163).

doute plus d'un curé « anticipateur » à rétablir l'office *tempore proprio*, car l'anticipation n'a d'autre avantage, dans la pensée de certains, que d'obliger les fidèles à revenir le lendemain³¹.

5. La signification de la veillée pascale.

Pourquoi cette veillée, illustre dans le monde entier³², *in qua totus mundus vigilat*³³ ? D'une année à l'autre saint Augustin, en vrai coryphée de la liturgie, s'est appliqué à le faire comprendre à ses fidèles, comme à la foule des catéchumènes qui attendaient le baptême. Dans les vingt-trois sermons qu'au dire de Possidius il a laissés *in vigiliis Paschae*³⁴, l'évêque d'Hippone revient constamment sur la signification de la veillée pascale. Tout d'abord, explique-t-il, la veillée est en soi un type de prière qui doit être familier au chrétien. Le Seigneur nous exhorte en effet à veiller et à prier, et l'Apôtre Paul évoque ses veilles fréquentes. En prenant sur le sommeil qui est l'image de la mort, et en consacrant les heures à la louange divine, le chrétien inaugure sur terre la vie du ciel. Mais, si nous veillons dans la nuit de Pâques avec une ferveur exceptionnelle, c'est que, en cette nuit qui appartient déjà au dimanche, nous célébrons la résurrection du Seigneur Jésus-Christ :

Nous passons à veiller cette nuit où le Seigneur ressuscita et inaugura pour nous, dans sa chair, la vie où il n'y a ni mort, ni sommeil. Car lorsque celles qui l'aimaient vinrent à son sépulcre pour le chercher à l'aube et apprirent par les anges qu'il était déjà ressuscité, il est évident qu'il était ressuscité pendant la nuit dont cette aube marquait la fin. Mais si, peut-être, aux heures où nous faisons cette veille, son corps était encore au sépulcre, une telle veille ne serait pas déplacée, car il a dormi pour que nous veillions, celui qui est mort pour que nous vivions³⁵.

Ainsi, chaque année, en commémorant la résurrection du

31. Les *Ordinationes* du 11 janvier 1952 précisent que les fidèles ont satisfait au précepte de la messe dominicale si la messe de la veillée pascale a été célébrée *tempore proprio, id est post mediam noctem* (14).

32. Saint AUGUSTIN, *Sermon 220 : In vigiliis Paschae*, 2, P. L., 38, col. 1089.

33. Saint AUGUSTIN, *Sermon 219 : In vigiliis Paschae* 1, P. L., 38, col. 1088.

34. Saint AUGUSTIN, *Tables de Possidius*, ch. 10, P. L., 38, col. 1087.

35. Saint AUGUSTIN, *Sermon 221*. Voir note 17.

Christ, célébrons-nous *notre fête anniversaire et notre Pâque*³⁶. Le Christ est mort et ressuscité une fois pour toutes, « et cependant la solennité renouvelle chaque année, à pareille époque, ce que l'Écriture proclame ne s'être accompli qu'une seule fois ». *Nec tamen contraria sunt veritas et solemnitas, ut ista mentiatur, illa verum dicat. Quod enim semel factum in rebus veritas indicat, hoc saepius celebrandum in cordibus piis solemnitas renovat.* La solennité renouvelle le mystère pascal *non ea faciendo, sed celebrando*. « En suivant la voix de la vérité nous disons que la Pâque s'est accomplie une fois et ne se reproduira plus; mais selon la voix de la solennité nous disons chaque année que la Pâque va venir ». C'est ainsi qu'en faisant la théologie de la veillée pascale saint Augustin fait la théologie même de la célébration liturgique. Le docteur du mystère pascal s'appliquera ensuite à plusieurs reprises à exposer à ses fidèles que leur *transitus* à eux consiste à passer des ténèbres à la lumière en cette nuit qu'illumine la gloire du Ressuscité : *In matre luce vigilate, et Patrem luminum de sinu matris lucis orate*³⁷.

Tant les textes bibliques que cite Augustin, que les commentaires qu'il en donne laissent clairement entendre que pour lui la veillée de Pâques célèbre tout le mystère du Christ, *livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification* (Rom. 4, 25³⁸). Mais saint Léon le Grand, qui faisait lire dans la veillée sainte le récit intégral de la bienheureuse Passion, de la dernière Cène aux apparitions du matin de Pâques³⁹, a une conscience peut-être plus vive encore du caractère inséparable de la mort et de la résurrection du Christ dans la célébration de ce qu'il appelle *totum paschale sacramentum*. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir ses deux sermons *in pervigiliis Paschae*⁴⁰. C'est ainsi que son second sermon de la veillée sainte traite d'abord de la croix, qui est pour nous *et sacramentum et exemplum* : « signe sacré par lequel s'accomplit la puissance divine, exemple qui excite la dévotion

36. *Ibid.*

37. Saint AUGUSTIN, *Sermon 222 : In vigiliis Paschae*, 4, P. L., 38, col. 1091.

38. Saint AUGUSTIN, *Sermon 220 : In vigiliis Paschae*, 2, P. L., 38, col. 1089.

39. LÉON LE GRAND, *Sermons : 2^e Sermon sur la Résurrection du Seigneur*; édit. R. DOLLE, tome 3, Paris, 1961, p. 129.

40. *Ibid.*, pp. 123-135.

humaine⁴¹ ». Comme pour le Seigneur, la Pâque est pour le chrétien mort et vie : *Mourons donc au diable et vivons pour Dieu; mourons à l'iniquité pour ressusciter à la justice; que disparaisse l'état ancien pour que se lève le nouveau*⁴².

Tel est l'enseignement des Pères sur la signification et le contenu mystérique de la veillée pascale. Mais était-il besoin d'aller chercher si loin quand, chaque année dans nos églises, en chantant l'*Exsultet*, le diacre développe devant l'assemblée la plus belle page de théologie qui ait été écrite sur le mystère pascal ? Que la théologie y devienne poème rutilant d'images et mélodie inégalée, cela n'enlève rien à la rigueur de son enseignement :

Voici les fêtes pascales où est mis à mort ce véritable Agneau, dont le sang consacre les portes des fidèles.

Voici la nuit où d'abord vous avez fait passer nos Pères, les enfants d'Israël tirés d'Égypte, à pied sec à travers la mer Rouge.

Voici donc la nuit qui chassa les ténèbres des péchés par la colonne de lumière.

Voici la nuit où le Christ brisa les liens de la mort pour remonter victorieux des enfers.

O nuit vraiment bienheureuse, qui seule a pu savoir le moment et l'heure où le Christ ressuscita des enfers ! Cette nuit dont il est écrit : Et la nuit sera illuminée comme le jour.

O nuit vraiment bienheureuse, qui dépouilla les Égyptiens et enrichit les Hébreux ! Nuit où le ciel s'unit à la terre, le divin à l'humain.

L'exode, le cheminement vers la terre promise, la mort et la résurrection du Christ et, dans le Christ, notre propre mort à l'Adam terrestre et notre naissance à l'Adam céleste, en un mot toute l'économie du salut, voilà ce que nous célébrons dans la veillée sainte de Pâques.

II. — LE DÉROULEMENT DE LA VEILLÉE PASCALE

Selon quels rites le célébrons-nous ? — Si l'on fait abstraction des particularités propres à chacune des familles liturgiques, ne retenant que ce que l'Église a toujours observé et ce qu'elle observe partout, *quod semper et quod ubique*, on doit dire que la célébration de la Pâque consiste essentiel-

41. *Ibid.*, p. 129.

42. *Ibid.*, p. 124.

lement dans une longue veillée de lectures et de prières, que couronne l'offrande du sacrifice eucharistique.

1. *La liturgie de la Parole.*

*Deus nobis loquatur in lectionibus suis; Deo loquamur in precibus nostris*⁴³. Saint Augustin résume ainsi la première partie de la veillée pascale. Or, si Dieu nous parle, c'est qu'il veut nous instruire : *Deus qui nos ad celebrandum Paschale sacramentum utriusque testamenti paginis instruis*, disait admirablement l'une des anciennes oraisons romaines. Dans la nuit pascale le Seigneur veut se faire patiemment notre pédagogue pour nous apprendre à relire toute l'histoire du salut à la lumière de sa mort et de sa résurrection. Il veut cheminer avec nous au long des heures, comme il le fit, le soir de Pâques, sur la route d'Emmaüs avec ses deux disciples : *Et commençant par Moïse et parcourant tous les Prophètes, il leur interpréta dans toutes les Écritures ce qui le concernait* (Lc, 24, 27). On comprend pourquoi la plupart des liturgies ont prévu pour la Nuit pascale un ample florilège de lectures bibliques. Si nos quatre lectures annuelles de l'Ancien Testament peuvent se recommander de la réforme opérée par saint Grégoire le Grand⁴⁴, les douze lectures du missel antérieur à 1955 (six lectures de la Loi et six des Prophètes) correspondaient mieux à la tradition qui était, au 5^e siècle, celle de Jérusalem⁴⁵ et dont témoignent encore les autres liturgies : dans l'ancien office pascal, qu'elle célèbre actuellement le samedi après-midi, la liturgie byzantine compte quinze lectures d'Ancien Testament avant l'Apôtre et l'Évangile⁴⁶. Quant à la liturgie pascale copte, qui comporte deux réunions successives, l'une pour l'après-midi du *samedi de la joie*,

43. Saint AUGUSTIN, *Sermon 219 : In vigiliis Paschae*, 1, P. L., 38, col. 1088.

44. Le Sacramentaire grégorien ne donne que quatre lectures (H. LIETZMANN, *Das Sacramentarium gregorianum*, n° 84). À peu près tous les sacramentaires et lectionnaires de France au moyen âge le suivirent.

45. F.-C. CONYBEARE, *Rituale Armenorum*, Oxford, 1905. Cité dans DACL, tome 15 (1950), col. 1176. Il est intéressant de comparer cette liste avec les 12 lectures du Missel de saint Pie V.

46. E. MERCENIER, *La Prière des églises de rite byzantin*, tome 2, 2^e partie, Chevetogne, 1949, p. 260.

l'autre pour la nuit, selon d'ailleurs un usage attesté à Jérusalem au 5^e siècle, elle prescrit pour le premier office : *Que les peuples se rassemblent à l'église sainte, qu'ils lisent pour eux l'Apocalypse de saint Jean l'évangéliste*⁴⁷. « L'Apocalypse achevée, on lit la 9^e heure et on offre la messe dont les quatre lectures annoncent la résurrection du Seigneur⁴⁸. » La veillée nocturne ne comporte plus actuellement que huit lectures vétéro-testamentaires, qui sont suivies des quatre lectures du Nouveau Testament inhérentes à toute messe de rite alexandrin; mais le lectionnaire du 12^e siècle faisait commencer la veillée pascale par la lecture intégrale de l'Évangile selon saint Jean⁴⁹. Si l'on se rappelle qu'à Rome au 5^e siècle, et à Antioche à la fin du 4^e, on lisait toute la Passion, évidemment comme couronnement de la série des lectures, on comprendra que cet enseignement divin tient une place prépondérante dans la veillée pascale. Celle-ci est une longue attente de la théophanie dans la nuit, de la théophanie de la résurrection du Seigneur, de la théophanie de son retour en gloire, et, comme mémorial de la première, comme anticipation de la seconde, de la théophanie eucharistique.

Deo loquamur precibus nostris : nous parlons d'abord à Dieu en chantant les cantiques intercalés entre les lectures. On notera que, dans leur ensemble, ces cantiques font corps avec les lectures; ils les prolongent sur le mode lyrique, ils marquent une sorte d'intervention du peuple dans la lecture même pour exprimer sa joie et son action de grâces. Souvent c'est le lecteur qui continue à chanter les versets, tandis que le peuple reprend une phrase du cantique comme refrain. Plusieurs rites font chanter ainsi, après la lecture de Nabuchodonosor, le cantique des trois enfants dans la fournaise (liturgies milanaise, hispanique, byzantine, copte). Tous sont unanimes pour faire chanter, après le récit du passage de la mer Rouge, le Cantique de Moïse, le chant pascal par excellence qui est devenu à nouveau si rapidement populaire dans nos églises : *Chantons le Seigneur, car il a fait éclater sa gloire, il a jeté à l'eau cheval et cavalier*. Après le chant

47. O. BURMESTER, *Le Lectionnaire de la Semaine sainte, texte copte avec traduction française*, dans P. O., 26 (1939), p. 417.

48. E. LANNE, *Textes et rites de la liturgie pascale dans l'ancienne Église copte*, dans *l'Orient syrien*, tome 6 (1961), p. 298.

49. O. BURMESTER, *Le Lectionnaire de la Semaine sainte*, l. c., p. 433.

du cantique vient la prière silencieuse : à la réponse collective que l'assemblée a faite au Seigneur succède la réponse personnelle de chacun. De la profusion de ces réponses intimes le célébrant noue une gerbe dans l'oraison qu'il chante et que l'assemblée ratifie de son *Amen*. Parmi les douze oraisons de l'office romain antérieur à 1955, la seconde constituait à elle seule une véritable synthèse du mystère sauveur opéré de par le monde durant la *Nox sancta* :

O Dieu, force immuable et lumière éternelle, regarde favorablement l'admirable mystère de toute ton Église et opère avec sérénité l'œuvre du salut des hommes selon que tu as disposé : que le monde entier constate et voie que ce qui était abattu est relevé, que ce qui était caduc est renouvelé, et que toutes choses sont rendues à l'intégrité par Celui qui en est le principe.

Souhaitons que cette oraison, qui au sacramentaire gélasien suit le récit de la création, reparaisse un jour dans le missel romain.

Bien que le chant des litanies des saints se rattache organiquement à la liturgie baptismale : *Laetaniae, quae fiunt circa baptisterii consecrationem, intercessionones sanctorum designant pro renascentibus*, déclare Amalatre⁵⁰, elles constituent par ailleurs une forme de prière éminemment populaire et communautaire pour conclure l'office des lectures d'Ancien Testament et introduire à la messe de Pâques dans un chant unanime.

Durant les litanies, l'autel est paré de fleurs et les cierges sont allumés : *Et dum dicit Agnus Dei, magister scholae dicit : Accendite. Et tunc illuminatur ecclesia*⁵¹. Cette prescription d'un *Ordo* du 8^e siècle, qui a inspiré la rubrique du missel romain, marque bien la progression de la Nuit sainte vers son terme : la communion à la gloire du Seigneur ressuscité. C'est parce qu'elle achemine l'assemblée des croyants à cette communion que nous pouvons dire la nuit : *Nox ista non tenebrarum sed luminis mater est*⁵².

50. AMALATRE, *Liber officialis* 1, 27, édit. HANSENS, tome 2, Cité du Vatican, 1948, p. 151.

51. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, Ordo 24, tome 3, p. 296. L'Ordo 50 ajoute une précision intéressante : *Tunc primum illuminantur omnes cerei neophitorum, quos manibus tenent, et illuminatur ecclesia* (tome 5, p. 293).

52. *Missale mixtum secundum regulam b. Isidori*; P.L., 85, col. 474. Comparer cette expression avec celle de la *Laus cerei vetus latina* dans

2. La messe de la résurrection.

Chaque dimanche, les chrétiens célèbrent le mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur en renouvelant le sacrifice eucharistique. La célébration annuelle de la Pâque ne saurait atteindre sa plénitude en dehors de la manducation du véritable agneau pascal, *qui par sa mort a détruit notre mort, et par sa résurrection nous a rendu la vie* (Préface romaine de Pâques).

Dans son antiquité, que soulignent l'absence des trois chants processionnaires d'entrée, d'offertoire et de communion, ainsi que l'absence de l'*Agnus Dei*, la liturgie romaine de la première messe de Pâques va droit à l'essentiel. Avant même que le diacre annonce à l'assemblée la grande nouvelle : *Il est ressuscité, comme il l'a dit* (Mt., 28, 6), tout le peuple est déjà entré dans la liesse pascale avec le chant du *Gloria in excelsis*, que l'Église romaine réserva primitivement à la Nuit sainte, avec l'annonce solennelle et le chant trois fois repris de l'*Alleluia*, tout ensemble cri de joie, proclamation de foi et d'espérance, acclamation eucharistique, que suit le chant du Hallel : *Confitemini Domino, quoniam bonus* (Ps. 117, 1).

Il ne reste plus à l'assemblée qu'à offrir le sacrifice, *puisque c'est l'œuvre de notre rédemption qui s'accomplit chaque fois que se célèbre le mémorial de ce sacrifice*⁵³, qu'à entrer dans le passage du Seigneur de ce monde au Père, à « faire ses Pâques » par la communion au corps et au sang du Seigneur ressuscité, qu'à sortir joyeuse dans la nuit, qui bientôt va disparaître devant le soleil levant de Pâques, pour porter aux hommes le message de vie et leur donner *le goût des choses d'en haut* (Col., 3, 2).

Tels sont les éléments essentiels de la veillée pascale, ceux qui nous sont révélés dès le 3^e siècle par la *Didascalie des Apôtres*, ceux que l'on trouve aujourd'hui dans tous les rites d'Orient aussi bien que d'Occident. Nous allons étudier maintenant les développements que la veillée sainte a reçus dans

SCHMIDT *Hebdomada sancta*, p. 825 : *noctem istam, non tenebrarum sed luminis matrem.*

53. *Missale romanum*, Secrète du 9^e dimanche après la Pentecôte.

l'Église romaine au cours des siècles. Mais il convenait de mettre en valeur sa structure fondamentale, tant pour des raisons d'ordre théologique que pour des raisons d'ordre pastoral. Du point de vue théologique, c'est dans l'eucharistie que le chrétien communie sacramentellement à la Pâque du Seigneur et c'est dans la célébration de l'eucharistie qu'il renouvelle les engagements de son baptême; il importe donc de souligner la prééminence de la messe dans l'office pascal. D'un point de vue pastoral, l'affirmation de cette prééminence n'est pas moins importante. Il ne faudrait pas, en effet, qu'une communauté qui n'a pas la joie d'accueillir des néophytes dans la nuit sainte, pas même peut-être celle d'assister à la bénédiction de l'eau baptismale, ait l'impression d'avoir célébré une veillée pascale tronquée. Il lui a manqué des développements importants, mais elle a eu l'essentiel.

III. — LES DÉVELOPPEMENTS DE LA VEILLÉE PASCALE ROMAINE

La veillée pascale romaine a connu trois développements majeurs : la célébration du baptême, l'office du lucernaire, la bénédiction et la procession du feu nouveau. Exposons-les successivement.

1. *La célébration du baptême.*

Nous tous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, c'est dans sa mort que nous avons été baptisés. Par le baptême, nous avons été ensevelis avec lui dans la mort, afin que nous aussi, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous menions une vie nouvelle. Car, si nous avons été configurés à sa mort, nous le serons aussi à sa résurrection (Rom., 6, 3-5). Tel est l'enseignement de saint Paul sur la relation du baptême à la Pâque du Christ. L'Église ancienne y fut profondément attentive. Aussi veillait-elle à conférer le baptême de préférence le dimanche⁵⁴. Dès le

54. HIPPOLYTE DE ROME, *La Tradition apostolique*, 20-21.

3^e siècle, Tertullien note de plus la convenance toute spéciale du dimanche de Pâques et des cinquante jours du temps pascal pour sa célébration : *Diem baptismo solemniorem Pascha praestat, cum et passio Domini in qua tingimur, adimpleta est*. Mais il ajoute : *Caeterum omnis dies Domini est, omnis hora, omne tempus habile baptismo*⁵⁵. En fait il faut attendre le 4^e siècle pour voir la Nuit pascale devenir la grande nuit baptismale de l'année. Les conversions en masse imposent alors la réorganisation du catéchuménat, et la fixation des scrutins aux dimanches qui précèdent la Pâque. C'est l'âge d'or des catéchèses préparatoires à l'initiation chrétienne et des catéchèses mystagogiques qu'illustrent les noms d'Ambroise de Milan, de Cyrille de Jérusalem, de Jean Chrysostome et de Théodore à Antioche, d'Augustin à Hippone. L'Église fait chaque année de véritables pêches miraculeuses : Chrysostome, au début du carême, parle d'une foule si grande qui, d'un seul élan, est venue au troupeau du Christ pour s'y faire inscrire avec empressement⁵⁶, et Léon le Grand affirme, dans son deuxième sermon sur le carême, que sur toute la surface de la terre des millions d'hommes (*multorum millia millium*) se préparent à leur régénération dans le Christ⁵⁷. Parmi toutes ces nuits pascales, si lourdes pour l'évêque de travail sacramentel (*Post laborem noctis praeteritae*, dit saint Augustin un matin de Pâques⁵⁸), il convient d'évoquer les plus glorieuses : celle du 25 avril 387 où, à Milan, Augustin reçut le baptême des mains d'Ambroise; celle du 5 avril 397 — dix ans plus tard — où la dépouille mortelle d'Ambroise présida, une dernière fois, dans la *Basilica major* au déroulement de la liturgie pascale.

C'est dans ce contexte historique que sont nés les rites baptismaux de la veillée et de l'octave pascales, avec leurs formulaires : procession *ad fontes* au chant du psaume 41 :

55. TERTULLIEN, *Traité du Baptême*, 19; édit. F. REFOULÉ, Paris, 1952, p. 93.

56. JEAN CHRYSOSTOME, *Huit catéchèses baptismales*, I, 2; édit. A. WENGER, Paris, 1957, p. 109.

57. LÉON LE GRAND, *Sermons*, 2^o sermon sur le carême, 2; édit. R. DOLLE, tome 2, Paris, 1957, p. 35.

58. SAINT AUGUSTIN, *Sermon 228, In die Paschae*, 5; P. L., 38, col. 1101. SAINT PIERRE CHRYSOLOGUE tient le même langage : *Aliquantulum nos tacere vigiliarum labor fecit et coegit jejunii lassitudo* (*Sermon 74 — De Resurrectione Domini*, P. L., 52, col. 408),

Comme languit une biche après l'eau vive (il faudrait décrire ici l'iconographie des baptistères), prière consécatoire des eaux, triple profession de foi et triple immersion, onction chrismale et remise du vêtement blanc, puis au *consignatorium* confirmation par l'évêque, retour enfin à la basilique au chant du psaume 22 : *Le Seigneur est mon berger, je ne manque de rien... Vers les eaux du repos il me mène... Devant moi tu apprêtes une table... D'une onction tu me parfumes la tête et ma coupe déborde*⁵⁹. Le néophyte peut maintenant participer au banquet pascal dans la communauté des fidèles.

Une telle liturgie ne trouvait sa plénitude d'expression qu'avec des adultes. Quand les baptêmes d'adultes devinrent l'exception, les papes durent bientôt lutter pour garder à la veillée sainte son privilège exclusif de veillée baptismale, mais sans grand succès. En Occident, on conserva la bénédiction des fonts dans l'office du samedi saint et l'on s'estima heureux quand on put continuer, au moins dans les cathédrales, à baptiser quelques enfants. C'est dans ce but que le *Cérémonial des évêques* prescrivait : *Per octo dies ante in ipsa ecclesia, nisi periculum mortis immineat, nullus infans baptizetur*⁶⁰. En Orient, où la bénédiction de l'eau baptismale a lieu avant chaque baptême, la liturgie pascalle devait perdre rapidement tout souvenir des rites de l'initiation chrétienne.

L'*Ordo* de la veillée pascalle promulgué en 1951 a voulu restaurer le caractère baptismal de la nuit sainte en instituant le rite de la rénovation des promesses du baptême, qui a reçu un accueil si enthousiaste. Partout cette rénovation constitue l'un des grands moments de la veillée. Mais surtout il a plu au Seigneur que les années qui voient restaurer la veillée pascalle voient aussi renaître le catéchuménat des adultes. Tandis que dans les jeunes églises missionnaires on baptise à nouveau les catéchumènes durant la nuit sainte par centaines et par milliers, comme aux plus beaux jours d'Ambroise et de Chrysostome, nombre de nos églises de ville accueillent désormais pour chanter l'alleluia pascal, sinon des foules, du moins un groupe compact de frères aux vête-

59. J. DANIELOU, *Bible et liturgie*, Paris, 1951, p. 241. Pour restituer le chant du ps. 22 à cette place l'auteur s'appuie sur saint Ambroise *De Mysteriis*, 43; édit. BOTTE, p. 121.

60. *Caeremoniale Episcoporum*, liber II, cap. 27, 18.

ments blancs. L'organisation du catéchuménat des adultes n'étant encore qu'à ses débuts, nous pouvons légitimement espérer que dans un avenir proche la veillée pascale retrouvera sa grande fonction maternelle : *que de son sein immaculé émergera à nouveau régénérée et créature nouvelle une descendance céleste* (Préface consécatoire des eaux).

2. Le lucernaire.

Le second développement qu'a reçu en Occident la veillée de Pâques consiste dans son ouverture par un office du lucernaire.

Avant que l'électricité du 20^e siècle ne vînt donner la sécurité aux nuits et permettre aux hommes d'y poursuivre une activité parfois déshumanisante, la tombée de la nuit a toujours apporté une certaine angoisse et, lorsque la lampe s'est allumée dans la maison, son humble lumière a été saluée avec une ferveur religieuse : la lumière dans la nuit, c'est une espérance. On ne s'étonnera donc pas de ce que, chez les Juifs, l'allumage de la lampe, au soir du vendredi, soit le premier rite religieux du sabbat, et que, dès les premiers siècles, les chrétiens aient allumé la lampe familiale en rendant grâce au Christ, *joyeuse lumière de la sainte gloire du Père céleste immortel*, selon l'hymne célèbre, dont l'origine, au temps de saint Basile, se perdrait déjà dans le passé⁶¹.

Si chaque soir, à la chute du jour, les chrétiens ont aimé à saluer le Christ-Lumière en allumant les lampes, comment n'eussent-ils pas senti l'importance exceptionnelle de ce rite et la plénitude de son symbole au seuil de la *Nox sancta* ? Mieux encore qu'au solstice d'hiver, c'est bien dans la nuit sacrée de sa résurrection que le Christ se lève sur le monde comme le *Sol invictus*, le vainqueur radieux des ténèbres qui, le vendredi saint, étaient tombée sur le monde. Aussi, dès la fin du 4^e siècle, voyons-nous surgir ces merveilleuses *Laus cerei*, dont le lyrisme opulent excitait la mauvaise humeur du rude saint Jérôme⁶², mais remplissait d'enthousiasme les

61. Sur le lucernaire voir F.-J. DOELGER, *Lumen Christi*. Traduit de l'allemand, Paris, 1958.

62. SAINT JÉRÔME, *Lettre à Praesidius* (en 384). Le texte est cité intégralement dans H. SCHMIDT, *Hebdodama sancta*, pp. 629-634.

foules. Notre *Exsultet* n'est que le frère, le plus beau il est vrai, de multiples formulaires, dont beaucoup ont péri, tel celui qu'Augustin composa sous forme métrique et dont il nous a conservé trois vers dans la *Cité de Dieu*. A côté de la *Laus cerei* gallicane, qui est celle du missel romain, il faut citer les formulaires ambrosien et hispanique, ainsi que les deux formulaires que composa Ennodius de Pavie († 521), sans oublier la *Laus cerei vetus itala*⁶³. Il est superflu de rappeler ici la profondeur théologique de l'*Exsultet*, dont les phrases sculptées dans une belle langue nous ont déjà découvert le contenu mystérique de la nuit sainte et dont certaines expressions trouveront toujours un écho profond dans les âmes : *O felix culpa, quae talem ac tantum meruit habere Redemptorem*. Cette louange du cierge s'applique à la bénédiction d'un cierge unique, destiné à éclairer les lecteurs à l'ambon, en attendant de devenir surtout le symbole du Seigneur ressuscité. Aussi, à mesure que les siècles s'accumuleront, sera-t-il entouré d'honneurs de plus en plus grands : selon le sacramentaire gélasien l'archidiaque fait une croix sur le cierge⁶⁴; à Corbie, dans la seconde moitié du 10^e siècle, on y inscrit *l'année du Seigneur avec l'A et Ω*⁶⁵. Cet usage sera celui de Rome au 12^e siècle, tant selon le Pontifical⁶⁶ que selon l'*Ordo* du Latran⁶⁷. Au 14^e siècle, la diffusion du *Pontifical* de Durand de Mende († 1298) répandra le rite des cinq grains d'encens⁶⁸. On passe alors d'une manière imperceptible du symbole sacré au jeu liturgique.

Le rite de la bénédiction du cierge pascal et du *Praeconium paschale*, qui rencontra un tel succès en Occident, tant en Afrique, en Espagne et en Gaule qu'en Italie, dès les 4^e-5^e siècles, gagna rapidement la banlieue romaine et les églises titu-

63. On trouvera tous ces textes, accompagnés d'une excellente étude textuelle de l'*Exsultet* dans SCHMIDT, *l. c.*, pp. 633-650. La *Laus cerei vetus itala*, éditée par Bannister, est reproduite pp. 824-826.

64. *Liber Sacramentorum Romanae Ecclesiae*, édit. MOHLBERG, Rome, 1960, n^o 425.

65. *Sacramentaire de Ratolde* (Saint-Vaast), P. L., 78, col. 336.

66. M. ANDRIEU, *Le Pontifical romain au moyen âge*, tome 1. *Le Pontifical romain du 12^e siècle*, Cité du Vatican, 1938, pp. 240-241.

67. BERNHARDI, *Ordo Officiorum Ecclesia Lateranensis*, édit. FISCHER, Munich, 1916, p. 60.

68. M. ANDRIEU, *Le Pontifical romain au moyen âge*, tome 3. *Le Pontifical de Guillaume Durand*, Cité du Vatican, 1940, p. 588.

lares de la Ville⁶⁹, mais il ne put avant longtemps franchir le seuil du Latran. La liturgie papale de la veillée pascale persista jusqu'au 11^e siècle à commencer par les lectures, l'autel étant éclairé par deux cierges que tenaient des notaires⁷⁰. Le Cérémonial des évêques a conservé jusqu'à ces derniers temps la trace de cette introduction tardive du lucernaire pascal dans la liturgie romaine⁷¹.

3. *La bénédiction du feu nouveau et la procession de la lumière.*

Le rite de la bénédiction du feu nouveau et la procession de la lumière sont originellement distincts du lucernaire, lequel consiste seulement dans l'allumage du cierge pascal et le *Praeconium paschale* avec la louange du cierge.

C'est à Jérusalem que nous est fournie par le *Lectionnaire arménien* de 464-468 la plus ancienne attestation du rite qui se déroule maintenant dans nos églises :

Encore au soir du sabbat on allume un cierge dans la Sainte-Anastasis. Tout d'abord l'évêque lit le psaume 113 (vulg. 112). Ensuite l'évêque allume trois cierges, et après lui les diacres, et ensuite toute l'assemblée. Et, après cela, on remonte pour aller dans l'église et l'on commence la veillée de la sainte Pâque⁷².

Il est vrai que, si l'on nous décrit la procession des lumières, il n'est pas encore question d'un feu nouveau tiré de la pierre. Ce rite devait prendre ultérieurement une importance capitale dans la liturgie pascale du Saint-Sépulcre.

En Occident, l'usage du feu nouveau de Pâques naquit des besoins matériels : après l'extinction de toutes les lumières le soir du jeudi saint, il fallait faire jaillir une flamme nouvelle dès le vendredi pour avoir le minimum de clarté indispensable à l'office nocturne. C'est ainsi que le feu nouveau du

69. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, tome 3, p. 321.

70. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, *Ordo* 24, 41, tome 3, p. 295.

71. C'est ainsi que l'évêque n'assistait pas à la bénédiction du feu et qu'après le *Praeconium paschale* on devait psalmodier None avant de commencer les lectures. Après None, l'évêque se vêtait à son siège, puis il allait baiser l'autel et revenait *ad sedem* pour écouter les lectures.

72. F.-C. CONYBEARE, *Rituale Armenorum*. Cité dans DACL, tome 15 (1960), col. 1177-1178.

vendredi saint est attesté en pays francs au 8^e siècle⁷³ et à Rome au 9^e siècle⁷⁴, indépendamment de sa signification proprement pascale. A cette époque-là, il n'est pas d'ailleurs question de la bénédiction du feu, et la procession d'entrée, qui apparaît en pays francs vers l'an 800 est une procession totalement silencieuse, *cum silentio, nihil cantantes*⁷⁵. Un siècle et demi plus tard, on connaît à Mayence deux usages pour la procession : les uns continuent à garder le silence, tandis que d'autres chantent l'hymne de Prudence : *Inventor rutili dux bone luminis*⁷⁶.

Le *Pontifical* romain du 12^e siècle est le premier document à donner les formulaires de la bénédiction du feu et à décrire la procession du *Lumen Christi*⁷⁷. L'*Ordo* du Latran de 1145 connaît les mêmes rites. Au siècle suivant, l'*Ordinaire de la Curie* devait introduire le cierge à trois branches⁷⁸, qui rejoignait curieusement l'ancien usage hiérosolymitain (peut-être par le biais des Croisades). Il a disparu en 1951.

En invitant à célébrer la bénédiction du feu nouveau *ubi populus ritum sacrum melius sequi possit*, en instituant surtout la procession dans laquelle, cierge en mains, tous les fidèles cheminent, comme jadis les Hébreux au désert, derrière la colonne de feu, pour pénétrer dans l'église, l'*Ordo* de 1951 a fait de ce rite une entrée dans la nuit sainte, dont le symbolisme ne saurait échapper à aucun chrétien.

PIERRE JOUNEL.

73. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, tome 3, p. 314.

74. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, *Ordo* 23, 24, tome 3, p. 272.

75. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, *Ordo* 28, 59, tome 3, p. 403.

76. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, *Ordo* 50, tome 5, pp. 267 et 396-398.

77. M. ANDRIEU, *Le Pontifical romain du 12^e siècle*, p. 241.

78. M. ANDRIEU, *Le Pontifical romain au moyen âge*, tome 2, *Le Pontifical de la Curie romaine au 13^e siècle*, *Appendice* p. 565.

III

ORIENTATIONS

AVANT de répondre, à la lumière de l'enseignement de M. Jounel, aux questions que posait l'enquête, il nous faut établir brièvement quelques préalables qui délimiteront notre recherche :

1) Il ne nous appartient pas de modifier les rubriques. Il est possible qu'à la suite de l'expérience en cours le Saint-Siège change l'une ou l'autre des règles actuellement en vigueur, mais nous n'avons pas à les proposer ici.

2) Il ne nous appartient pas d'interpréter authentiquement les rubriques : cela aussi est l'affaire du Saint-Siège. Bien plus, nous n'essaierons même pas de provoquer cette interprétation. Rome ne le souhaite d'ailleurs pas. En effet, les rubriques ont été rédigées avec beaucoup de discrétion et laissent volontairement beaucoup de choses dans le vague, avec des « si » et des « aut » qui laissent un libre jeu aux pasteurs : « si commode fieri potest », « ubi ratio pastoralis suadeat » sont des expressions courantes.

3) Si quelqu'un peut préciser la rubrique ou définir authentiquement si telle ou telle manière de faire correspond à l'esprit et à la lettre de l'Ordo Hebdomadae Sanctae, c'est évidemment l'Ordinaire du lieu. La situation de Paris n'est pas celle de Mende ou de Quimper.

4) L'intervention de M. le chanoine Boulard précisait l'attitude fondamentale d'un pasteur à propos de la semaine sainte; ses remarques seront sans cesse présentes dans nos exposés. Celle qui nous paraît ici la plus importante, c'est le caractère pastoral de la réforme : l'existence du peuple que supposent les rubriques (quelque étonnant que cela paraisse, c'est la première fois que le cérémonial prend aussi nettement conscience que nos églises ont une nef qui peut être remplie), les invitations à s'adapter à ce peuple sont des choses majeures. Toutes nos orientations pastorales voudraient être fonction du peuple qui est là ou qui devrait être là.

5) Cependant, la présence des fidèles n'est pas le seul critère valable d'interprétation. L'Ordo n'est pas livré à notre fantaisie; et la théologie et l'histoire sont des sources de lumière aussi indispensable que les besoins pastoraux : on n'accommode pas l'Évangile aux désirs des fidèles. Certes, on le dit dans leur langue,

mais surtout on élève leurs désirs au niveau de l'Évangile. Ce sera la conclusion de ce préalable : l'avenir de la semaine sainte n'est pas dans la réforme des rubriques, il est dans l'éducation du peuple chrétien et du clergé.



I. — LA VEILLÉE PASCALE EST LA FONCTION CENTRALE
DE L'ANNÉE LITURGIQUE

Ceci ressort avec évidence de l'exposé de M. Jounel, et toute la tradition est là pour soutenir pareille affirmation. Le chrétien est un homme qui célèbre le mystère pascal, et la plus solennelle célébration du mystère pascal c'est la Nuit sainte.

Cette idée nous est redevenue familière. L'est-elle pour tous les prêtres ? L'est-elle pour tous les fidèles ? Et à supposer même qu'elle le soit, cela se traduit-il dans le comportement habituel ? Quand on lit dans des annonces paroissiales que le jeudi il y aura une « Grande Veillée Eucharistique », en capitales grasses, avec tout un texte en italique sur la Cène et Gethsémani, et qu'on trouve un peu plus loin que le samedi à 22 h 30 se fera la « veillée pascale », petits caractères maigres, il y a tout lieu de penser qu'un gros effort reste à faire.

Tout curé devrait faire, un jour de retraite, un examen particulier sur le mystère pascal : ai-je souvent médité sur le mystère pascal ? en ai-je parlé souvent dans ma prédication du dimanche ? ai-je montré comment tous les mystères de la vie du Seigneur ont le mystère pascal pour centre ? pensé-je que toute confession que je fais, toute absolution que je donne est une insertion dans le dynamisme pascal ? fais-je du carême la préparation de ma paroisse à la célébration pascale ? Je laisse à un moderne Tronson le soin de continuer, ou plutôt à chacun d'entre nous la tâche de se regarder soi-même. Il ne faudrait pas craindre d'entrer dans le détail : n'y avait-il pas plus de fleurs sur l'autel au mariage de la fille de ma comtesse que dans la Nuit pascale ? etc.

C'est en revoyant nos attitudes pratiques que nous surprendrons la place que Pâques a prise dans notre jugement des valeurs.

II. — LA VEILLÉE PASCALE EST UNE TOTALITÉ DYNAMIQUE

Cette expression pédante veut dire deux choses :

— La Veillée célèbre tout le mystère pascal, et non pas une tranche épisodique : son histoire est là pour en témoigner. Un de nos correspondants pense qu'il faudrait distinguer la veillée et le jour de Pâques; la veillée, fixée selon lui au samedi, célébrant l'ensevelissement dans la mort du Christ par le baptême et la nuit de la foi, et la fête de Pâques, plus centrée sur la résurrection du Seigneur, gage de notre propre résurrection corporelle : « Nos gens, disait-il, sont incapables de comprendre tous ces symboles du feu, du cierge, de l'eau, du baptême... pour fêter la résurrection, qui pour eux reste essentiellement la sortie du tombeau. » Il n'est pas possible d'admettre une pareille dichotomie de Pâques, car tout est dans la veillée sainte : la mort et la résurrection, le baptême et la parousie;

— Car le mystère de Pâques est dynamique : ce n'est pas un état du Christ, mais un devenir, un passage. Et pour le chrétien aussi, c'est un passage : passage de la mort à la vie, du péché à la grâce. Peu important les symboles qui seront utilisés ou les termes employés; mais il est essentiel que, chaque année, soit annoncé au monde le fait de la résurrection comme un mouvement. Cet aspect dynamique de Pâques, si bien mis en lumière par Dom Gaillard à la suite des travaux théologiques récents, doit nous débarrasser de la conception purement apologétique : Pâques, preuve de la divinité du Christ ou récompense de l'œuvre accomplie sur le Calvaire. Et c'est cela qui doit passer non seulement dans la prédication, mais encore dans les monitions, les invitatoires; c'est cela qu'il importe de faire remarquer dans les textes, c'est dans cet esprit que nous présenterons le baptême et la communion pascale.

III. — LA VEILLÉE PASCALE EST UN MYSTÈRE OÙ NOUS SOMMES ENGAGÉS

Troisième exigence de la pastorale de Pâques. Certes elle n'est pas originale, mais rien ne peut ici être original, puisque nous sommes au cœur de la vie chrétienne : tout est

seulement porté à un haut degré. Il est significatif que le Saint-Siège ait inséré dans le nouveau rituel le renouvellement des promesses du baptême : on dira sans doute que la communion suffisait, ce qui est vrai. Mais le rite nouveau parle davantage, il est une démarche plus explicite.

Dans des termes clairs, le fidèle, en cette Nuit pascale, exprime son attachement personnel à Jésus-Christ, et chacun voit nettement qu'il doit insérer sa vie dans le *transitus* du Christ.

Ce qui veut dire que le succès de la veillée pascale ne dépend pas de la propagande du bulletin paroissial, ni même de l'observation des rubriques; il est lié à la conversion et à l'esprit missionnaire de la paroisse, du clergé et des fidèles. La recette pour avoir de belles cérémonies n'existe pas, ou plutôt elle se trouve dans tout l'effort pastoral de l'Église.

IV. — LA VEILLÉE PASCALE EST UNE ACTION SACRAMENTELLE

Sur un panneau d'affichage à l'entrée de son église, un curé a cru bon de donner le plan de la Nuit de Pâques; il l'a décomposée en trois temps : fête du feu, fête de l'eau, fête du pain. Cette présentation, séduisante d'abord, est dangereusement erronée : en premier lieu, elle découpe en tranches une cérémonie qui est un tout; mais surtout elle centre l'attention sur des choses, des objets : bien sûr, ces objets ne sont que des symboles, et il faut voir à travers eux les réalités signifiées. Mais cependant, ce qui compte aux yeux de l'Église, même au plan du symbole, ce ne sont pas les choses, mais les actions; non pas les objets, mais l'usage qu'on en fait. Ce qui retient l'attention ce n'est pas le feu, mais la lumière qui éclaire; ce n'est pas l'eau, mais le baptême; ce n'est pas le pain, mais l'oblation et la communion.

On voit donc que dans la pratique, il y aura des accents à mettre. De même que, quelle que soit la beauté du lectionnaire en usage, il ne viendrait à l'idée de personne de la mettre en relief plus que le contenu des lectures, de même on ne s'attardera pas outre mesure à la bénédiction du feu puisqu'elle n'est que la préparation chrétienne de l'allumage d'un cierge; et même s'il y a des richesses à ne pas

négliger dans l'eucharistie consécrationnaire de l'eau baptismale, cela ne doit pas se faire au détriment des baptêmes.

Importance des actions par conséquent, mais, avons-nous dit, actions sacramentelles. Il y a une manière de présenter les symboles de la veillée qui est purement naturaliste : le feu qui éclaire ou qui réchauffe, l'eau qui lave. Or ceci est contraire à la pensée de l'Église : le feu, l'eau, l'huile, le pain et le vin ne sont pas utilisés comme des éléments purement naturels; ils ne deviennent porteurs de réalité surnaturelle actuelle que comme mémoires du passé de grâce, comme représentant toutes les merveilles de Dieu dont ils ont déjà été le symbole. Le feu, c'est la gloire de Dieu (*claritatis tuae ignem*), c'est la gloire du Christ ressuscité (*Lumen Christi gloriose resurgentis*), c'est la colonne de lumière qui précédait les Hébreux (*Haec nox est, quae peccatorum tenebras, columnae illuminatione, purgavit*). L'eau... : il faudrait ici relire toute la bénédiction qui nous relate les actes de Dieu dans l'histoire, depuis les eaux originelles et les quatre fleuves du Paradis, jusqu'à l'eau de Cana et du côté du Christ. Tout cela n'est pas vaine poésie ou ingénieux rapprochements, c'est la manière de l'Église qui retrouve dans un symbole autre chose que les archétypes naturels, car elle y voit l'histoire religieuse de l'humanité.

Inutile de remarquer, par conséquent, qu'on n'entre pas de plain-pied dans la veillée pascale : il y faut une initiation biblique; et ce n'est pas pendant son déroulement qu'on fournira le cours d'histoire sainte, il est trop tard.

La veillée pascale, action sacramentelle, est donc d'abord une messe : nous ne soignerons jamais assez la messe de la Nuit; elle est le sommet liturgique de l'année; respectons les conditions psychologiques nécessaires à cela, et surtout ne l'escamotons pas après une veillée faite sur un rythme trop tendu. Il faut que l'intérêt aille croissant : or cela n'est pas possible si, dès la bénédiction du feu, on a imposé une grande tension psychique. Après la messe et la communion, le deuxième temps fort sera la collation des baptêmes et le renouvellement des promesses : toute la veillée, dans sa structure actuelle, est orientée vers ce moment : lectures, litanies, bénédiction de l'eau, préparent les esprits et les cœurs à se livrer à Dieu dans l'imitation de la mort et de

la résurrection du Seigneur. Ici encore un ton trop solennel des lectures, des explications trop prolixes sur l'eau jetée aux quatre points cardinaux, émousseront l'attention au moment des baptêmes; les esprits seraient saturés.

V. — LA VEILLÉE PASCALE EST UNE VEILLÉE DOMINICALE

Sur ce point, M. Jounel a été fort net. La législation actuellement en vigueur est elle aussi, très claire; les données historiques ne font que lui donner une force permanente. L'anticipation ne peut donc qu'être exceptionnelle, eu égard à des circonstances graves d'ordre public et pastoral : ainsi un couvre-feu décrété par l'autorité civile; ainsi encore un réel danger habituel dans la circulation nocturne. Là où on célèbre la messe à minuit pour Noël, il n'y a pas de raison d'anticiper à Pâques.

On objectera sans doute la fatigue. Remarquons d'une part que le nouvel horaire permet au clergé de se reposer plus longtemps le matin pendant la semaine sainte. D'autre part, c'est l'occasion d'urger l'instruction *Cum proposito*, n° 2 : « Il faut avertir les fidèles de se présenter au sacrement de pénitence en temps voulu dans le courant de la semaine sainte; cette monition doit être Urgée surtout là où les fidèles ont pris l'habitude de venir au tribunal de la pénitence en foule (*quasi catervatim*) le soir du samedi saint et le matin du dimanche de la résurrection. Que les pasteurs d'âmes s'efforcent donc de fournir, pendant toute la semaine sainte, surtout pendant le triduum sacré, une occasion facile aux fidèles d'accéder au sacrement de pénitence. » De notables progrès ont été accomplis depuis cinq ans : on profite de la messe du jeudi ou de l'office du vendredi pour se confesser; mais il reste beaucoup à faire. Et certaines réponses constatent l'entêtement des hommes, des pascatins surtout, à ne venir communier qu'au matin de Pâques, à ne se confesser par conséquent que le samedi. Une éducation reste à faire, sans découragement.

Il ne faut pas cacher cependant que subsiste la difficulté due à la fatigue des fidèles, surtout dans le monde rural. Le christianisme n'est pas une religion de facilité et l'Évangile, à certains jours, nous dérange. La veillée noc-

turne est lourde, c'est vrai; mais est-ce en faisant disparaître les choses pénibles qu'on attirera les fidèles ?

Ce sera donc une veillée. Qu'est-ce qu'une veillée dans la liturgie chrétienne ? C'est une attente. Il faut souligner ce caractère d'attente de notre liturgie nocturne : il est si peu habituel à notre mentalité. La veillée n'est pas destinée à occuper les gens avant minuit, à leur faire passer le temps. Elle les met en esprit d'attente. Attente de qui ? Du Seigneur qui revient. D'où son caractère profondément eschatologique. On attend, non plus la résurrection, mais le retour, la Parousie du Christ : soit en réalité, soit au moins *in sacramento*.

Et cette attente se fait dans la prière. Nous avons heureusement gardé le schéma de saint Augustin : « *Deus nobis loquatur in lectionibus suis; Deo loquamur in precibus nostris.* » Lectures et prières alternent dans un rythme rompant la monotonie. Mais n'en faisons pas un temps mort, un moment qu'il faut subir; ne revenons pas à l'époque où les curés se retiraient chez eux pour lire au coin de leur feu les douze prophéties ! Dieu nous parle, nous rend attentifs et nous apprend à attendre; et nous lui parlons dans l'attente de son retour.



Voilà quelques orientations pastorales fondamentales : elles sont à dessein générales parce qu'elles veulent éclairer la route et indiquer plus une attitude à prendre que des recettes à appliquer.

Mais nous répétons encore une fois qu'il faut sauvegarder l'unité et le rythme de la cérémonie. Ne nous étonnons pas qu'on y annonce plusieurs fois le mystère pascal : des esprits cartésiens trouvent étrange qu'on revienne à la création du monde après que le diacre a annoncé la résurrection; mais c'est vouloir faire de la liturgie une dissertation en trois points. Le mystère que célèbre cette Nuit est présent à chacun de ses instants. Nous ne sommes pas des historiens qui chantons les phases successives d'une nuit; nous sommes des chrétiens qui contemplons le même mystère sous différents modes et divers aspects. Unité donc, mais rythme. Nous commençons par des cérémonies secondai-

res : la bénédiction du feu et l'allumage du cierge; la procession lumineuse, puis l'annonce de la résurrection sur un mode lyrique en manière de préface. C'est ensuite une longue méditation où se succèdent lectures et prières. Après la contemplation, l'action sacramentelle : le baptême avec la préparation de l'eau et son transfert; et enfin, le rythme s'intensifiant toujours : la messe avec l'Alleluia, et surtout l'oblation et la communion, se prolongeant dans la joie des Laudes. Il faut que le président et le commentateur sentent intimement ce rythme vital, et le fassent percevoir dans leur style de célébration, leurs monitions, leur joie rayonnante, à toute l'assemblée dont ils ont la charge cette Nuit-là.

Ne parlons donc pas de la complexité de la cérémonie : elle serait complexe si tout était sur le même plan, si les grains d'encens se comparaient à l'eau baptismale; mais elle est unité dans la diversité. Elle n'est pas plus complexe qu'une mélodie : sous prétexte que certains arpèges n'ont qu'une valeur ornementale ou que l'accompagnement n'est pas le chant, allons-nous les éliminer de la partition ? L'unité existe, mais elle est dans le rythme et non pas dans les choses.

N'imitons pas les Pères qui cherchaient le Christ dans tous les cailloux de la Bible, n'imitons surtout pas Huysmans trouvant un symbolisme à toutes les pierres d'une cathédrale. Le symbole chrétien, le P. Roguet nous l'a montré, est une analogie de situations liées par une même action de Dieu. Le symbolisme pascal, c'est l'analogie entre le Passage du peuple hébreu de l'Égypte à la terre promise, le Passage du Christ de la mort à la vie et notre propre passage du péché à la grâce, puisque ce triple passage n'est qu'un même dessein de salut opéré par Dieu. Voilà le symbolisme essentiel, celui sur lequel il faut insister. Il y a en outre les grands signes : la lumière qui éclaire le peuple, l'eau qui le délivre. Tout cela est simple et n'a pas besoin de si longues explications, ni historiques (« on fait ainsi parce qu'autrefois... ») ni mystiques. Le reste est secondaire : il importe assez peu qu'on comprenne tout.

C'est pourquoi nous refusons de dire que la veillée pascale est réservée à une élite cultivée. Si l'on disait : une élite chrétienne, cela se comprendrait; car cette liturgie est

faite pour des hommes vivant de la foi et désireux de servir Dieu dans l'Église, c'est-à-dire pour des chrétiens normaux. Que les pascatins qui viennent à la messe une fois par an soient déroutés par son style, rien d'étonnant; qu'ils n'y reviennent plus l'année suivante, rien de plus normal. Mais si l'on veut dire que la Nuit de Pâques est faite pour les intellectuels ou pour les anciens élèves de l'Institut biblique, on fait une grave erreur; car ou bien on considère que la Bible est un livre fermé réservé à quelques privilégiés, ou bien on juge le peuple chrétien incapable de découvrir l'action de Dieu dans l'histoire. Car si culture biblique il y a, il ne s'agit nullement d'un diplôme d'exégèse, mais d'une connaissance savoureuse de la Parole de Dieu accessible à tout baptisé. D'autant plus que les faits bibliques auxquels se réfère la liturgie de la veillée ne sont pas si nombreux. Ne serait-il pas normal que tout enfant du catéchisme connaisse au moins aussi bien la traversée de la mer Rouge que le chapitre sur les indulgences? Le carême devrait être la méditation chaque année renouvelée de l'Exode, non seulement dans sa matérialité historique, mais dans ses dimensions spirituelles.



Ceci posé, venons à quelques-uns des points marquants de la liturgie de cette Nuit.

1. *Le rite d'entrée.*

Dans ce portail de la veillée où tout se met en place, classons d'abord les événements selon leur importance :

— il s'agit essentiellement d'installer la lumière qui va présider à la méditation de la communauté : lumière visible du cierge sur le chandelier pascal pour éclairer le lecteur, lumière invisible du Christ ressuscité pour éclairer l'histoire des hommes depuis la création jusqu'aujourd'hui. La première place revient donc à l'installation du cierge pascal et à la proclamation solennelle du mystère pascal par l'*Exsultet*;

— nous mettrons ensuite la procession du *Lumen Christi*;

— puis l'allumage du cierge;

— enfin les rites préparatoires de la bénédiction du feu et de la préparation du cierge.

Il suit de là que nous n'insisterons pas sur le feu nouveau : c'est une chose secondaire qui doit se passer rapidement; d'où la nécessité de bien préparer les rites qui vont se passer dans une demi-obscurité. De même, il est inutile d'allumer un feu de camp sur la place de l'église : un feu à la taille de l'assemblée convient mieux, un feu que tout le monde puisse voir, mais pas plus. Et il est préférable de se mettre dans le narthex ou vers le porche si l'on craint le froid ou le vent. Donnons seulement un peu de temps, un peu de solennité, à l'allumage du cierge *in conspectu populi*.

Une monition avant le départ de la procession, tandis que le diacre s'habille, rappellera opportunément la procession des Hébreux dans le désert à la suite de la colonne de feu. Si tout est bien organisé, une entrée silencieuse peut être très priante, avec le triple *Lumen Christi* et la transmission de la flamme. On ne prévoirait un cantique que si un temps assez long devait s'écouler entre la pose du cierge pascal sur le chandelier et l'installation des fidèles : il servirait à maintenir la prière dans l'inévitable brouhaha d'une foule cherchant une place dans les chaises ou les bancs.

On ne peut, dans la liturgie actuelle, escamoter l'*Exsultet*; on l'a déclaré tout à l'heure « la plus belle page de théologie qui ait été écrite sur le mystère pascal ». Il y a certes l'obstacle du latin; il n'est pas propre à ce chant. Et l'inconvénient sera moindre si, depuis longtemps, les fidèles ont été mis en contact avec le texte, si la prédication leur en a rendu les thèmes familiers, s'ils l'ont eux-mêmes médité. Un bref invitoire de temps en temps suffira alors pour relancer leur attention. Encore une fois nous retrouvons la nécessité d'une préparation lointaine dans la prière : une étude religieuse du *Praeconium paschale* serait un excellent exercice de conférence ecclésiastique (voir le commentaire de Dom Buchère dans *La Maison-Dieu*, 49, pp. 54-68).

2. La veillée.

L'*Exsultet* terminé, la veillée commence. On s'installe pour écouter : « L'attitude assis, dit le *Directoire pour la pastorale de la messe*, n'est pas une simple position de repos : elle exprime et facilite l'attention réceptive et contemplative, comme chez Marie de Béthanie » (n° 129). Une monition du célébrant est des plus utiles : les fidèles ne sont malheureusement pas habitués à s'asseoir pour écouter, le rythme trop rapide de la liturgie de la Parole à la messe ne le leur a pas fait découvrir. Il y a une certaine attitude spirituelle à prendre, et c'est normalement le président qui doit l'indiquer à l'assemblée. Si les fidèles savent qu'on va méditer doucement l'Écriture, ils ne trouveront pas le temps long.

Quatre lectures nous sont offertes : on peut regretter les douze d'autrefois, on peut regretter qu'une certaine liberté de choix n'ait pas été laissée, on peut regretter le choix de ces quatre-là; transmettons nos vœux aux Pères du Concile, mais prenons l'*Ordo* tel qu'il est. Le récit de la *Genèse*, en nous rappelant l'assise naturelle de toute vie religieuse, nous ouvre une première perspective sur la vie surnaturelle dans la création de l'homme à l'image et ressemblance de Dieu, entendue par les Pères comme notre élévation à la vie divine : « *mirabiliter creasti hominem et mirabilius redemisti.* » Avec l'*Exode*, nous entrons de plain-pied dans le mystère pascal puisque « par l'eau de la régénération » tous les peuples passent « à la dignité d'Israélites ». La lecture d'*Isaïe* est une prophétie de l'Église et du baptême : « La vigne du Seigneur Sabaot, c'est la maison d'Israël; Yahvé viendra se reposer sur le mont Sion quand le Seigneur aura lavé la souillure de la fille de Sion. » Quant au texte du *Deutéronome*, c'est un rappel de la nécessaire fidélité à la Loi. Création et rédemption, mystère pascal, Église, Loi, sont les grands points de l'enseignement chrétien sommairement rappelés cette Nuit : n'est-ce pas la meilleure préparation au renouvellement des promesses baptismales ?

L'interprétation doctrinale du *sedentes auscultant* par M. Martimort (*La Maison-Dieu*, 31, 150), approuvée par les responsables de la pastorale liturgique en France, doit cal-

mer tous les scrupules que pourrait soulever une lecture directe en français. Le célébrant est assis à la banquette et médite avec son peuple.

On souhaiterait qu'il en soit ainsi pour les Cantiques; le *sedentes auscultant* s'applique-t-il à eux ? La rubrique n'est pas claire; on pourrait dire que ces cantiques sont, en fait, la suite de la lecture précédente, ce qui est vrai, mais sur un mode lyrique. Quoi qu'il en soit, à défaut d'une coutume immémoriale, on peut recourir à l'Ordinaire qui jugera ce qui est possible dans son diocèse.

Ne diminuons pas le temps de silence des oraisons, et ne négligeons pas l'Amen final; les participants ont si peu l'occasion de s'exprimer pendant ces lectures.

3. *La liturgie baptismale.*

Le chant de la litanie est suffisamment populaire pour qu'il soit inutile d'insister. Quant au texte de la bénédiction des eaux, il mérite une longue étude préalable (voir le commentaire du P. Lécuyer, *La Maison-Dieu*, 49, 71-95) que les interventions du *commentator* ne peuvent remplacer. Nous rencontrons ici le même problème qu'à l'*Exsultet* : un long texte chanté en latin. Mais redisons encore une fois que l'essentiel reste la collation du baptême et le renouvellement des promesses. Le texte de la bénédiction est une préparation d'allure eucharistique : il n'est pas nécessaire que les fidèles comprennent immédiatement tous les mots pour rendre grâce des merveilles accomplies par Dieu dans l'eau et pour supplier que l'eau de cette Nuit participe à la fécondité de l'Esprit-Saint. Un peuple de curieux s'ennuiera nécessairement, mais une assemblée de croyants priera.

N'insistons pas sur tous les détails : avec l'action de grâce, le principal reste la venue de l'Esprit Saint : « *Descendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritus Sancti.* »

Veillons à ce que le récipient de l'eau soit décent dans sa taille et son ornementation : il est ridicule d'accomplir un grand rite sur une petite bassine.

Il ne semble pas que la rubrique demandant de faire la bénédiction *in medio chori* soit absolument préceptive : le rédacteur a cherché l'endroit le mieux placé *in conspectu*

fidelium. Si donc une petite assemblée pouvait facilement se grouper autour des fonts, il n'y aurait pas d'inconvénient à s'y rendre à la fin de la première partie des litanies en chantant le psaume 41 *Sicut cervus*. D'ailleurs c'est la règle si les fonts sont dans un baptistère séparé de l'église; mais dans ce cas l'assemblée reste dans l'église en chantant les litanies (je crois qu'il faut ajouter cette nuance : si elle est trop nombreuse pour trouver place au baptistère).

Nous n'aurons pas perdu l'essentiel, notre veillée n'aura pas été tronquée s'il n'y a pas de baptêmes (pensons aux églises et aux chapelles de religieux). Il est cependant normal qu'en cette Nuit l'Église s'aggrave de nouveaux enfants, et le *Rituel* déclare toujours que, « s'il y a des catéchumènes à baptiser vers l'époque de Pâques, il convient de différer le baptême jusqu'à la Nuit pascale » (tit. 2, cap. 3, n. 4). Bien sûr, il ne s'agit pas de rechercher à tout prix celui que le P. Forestier appelait un « clochard de service », mais d'aider les catéchumènes adultes à dominer le respect humain pour partager la joie de l'Église. S'il n'y avait pas de candidat au baptême (nous renversons à dessein la rubrique : *si aderunt baptizandi*), ce serait l'occasion de rappeler d'une part la vocation apostolique de l'Église, et d'autre part le rattachement de tous les baptêmes de l'année à la Nuit sainte.

Sans donner une importance exagérée à la rénovation des promesses baptismales, laissons-lui toute sa valeur d'engagement : sommet de l'entraînement quadragésimal, point de départ d'une vie nouvelle, elle est le modèle même des résolutions de retraite.

La logique admettrait ici la cérémonie des « communions solennelles »; il y aurait cependant à cela deux inconvénients dont la considération doit nous rendre prudents : d'une part on risquerait fort d'infantiliser la Nuit pascale en mettant en première place les petits communiant; d'autre part, on ferait participer à la veillée de nombreuses familles (je parle ici pour les régions déchristianisées) qui ne sont pas du tout prêtes à y venir, et ce serait grave. La difficulté serait moins grande s'il s'agissait des persévérants, c'est-à-dire de ceux qui ont déjà donné une assurance de vie chrétienne sérieuse; mais cependant il serait dangereux de faire croire qu'on les introduit cette Nuit-là dans la com-

munauté des adultes, comme si l'Église en excluait les enfants.

4. *La messe.*

Il n'y aurait rien à en dire si ce n'était la plus solennelle des messes de l'année. Par conséquent, tout doit y être soigné, les lectures, les chants, les invitatoires, l'homélie : rien n'est trop beau pour manifester le mystère pascal. La rubrique prescrit de prendre les vêtements festifs, de parer l'autel de lumières et de fleurs : tout cela contribuera à la joie du peuple chrétien. Mais surtout que le mystère eucharistique, la communion soient pour tous une rencontre du Seigneur ressuscité.



Et ceci nous ramène en conclusion à une pensée sous-jacente à tout cet exposé. Il n'y a pas de veillée pascale en soi; c'est la célébration du mystère pascal par une communauté chrétienne. Sans vouloir forcer la distinction entre événement historique et célébration sacramentelle, on peut reprendre ce qu'écrivait le P. Forestier en 1955 : « La vigile exploite par rites symboliques le fait historique, prégnant lui-même du mystère divin, ce qui en fait un sacrement plus encore qu'un événement historique. Mais pour que l'exploitation symbolique prenne son sens, il faut qu'elle s'adresse à des participants dûment et préalablement évangélisés. Sans cela, elle risque d'être obscure et sans joie. On retrouve ici ce que révèle l'analyse de la prédication primitive : l'évangélisation, la proclamation de choc du fait pascal, du Christ-Salut des hommes, précède l'enseignement, fût-il l'enseignement actif pour la participation liturgique » (*La Maison-Dieu*, 41, 128). Toute célébration pascale suppose une évangélisation et une recherche de sainteté.

F. MORLOT.